



Le réseau  
de transport  
d'électricité

**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU



# **Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables Aquitaine**

## **Etat technique et financier de la mise en œuvre du schéma à fin 2020**

Version finalisée  
du 20 Mai 2021

# SOMMAIRE

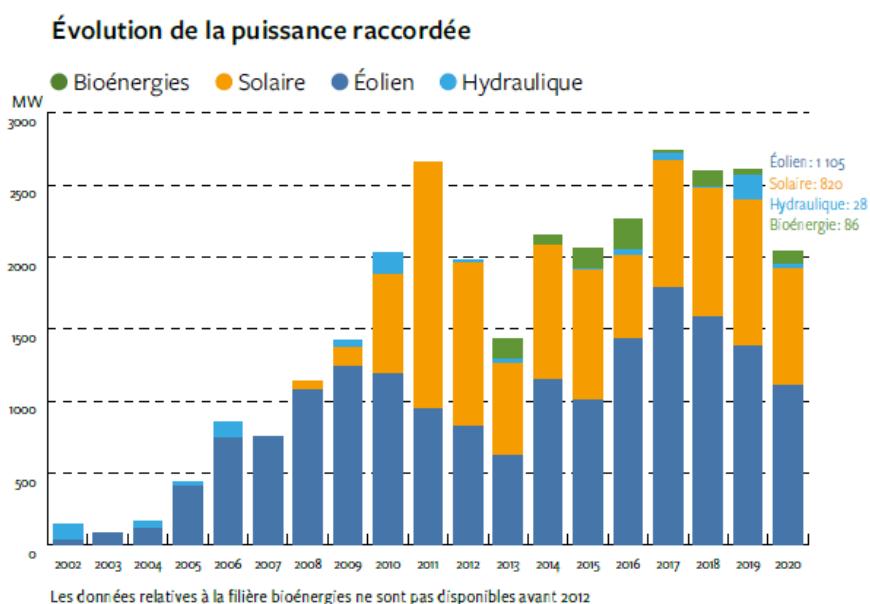
<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Evolution de la production ENR.....</b>	<b>15</b>
1. <b>Dynamique de raccordement EnR .....</b>	<b>15</b>
2. <b>Affectation des capacités réservées .....</b>	<b>15</b>
<b>Aménagements du schéma .....</b>	<b>18</b>
<b>Cartographie des travaux .....</b>	<b>20</b>
<b>Avancement des travaux .....</b>	<b>21</b>
<b>Etat financier du schéma .....</b>	<b>23</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>26</b>
<b>Annexes et clés de lecture.....</b>	<b>27</b>
1. <b>Evolution de la production EnR .....</b>	<b>27</b>
2. <b>Aménagements du schéma .....</b>	<b>28</b>
3. <b>Avancement des travaux .....</b>	<b>29</b>
4. <b>Etat financier du schéma .....</b>	<b>39</b>
5. <b>Capacités réservées par poste .....</b>	<b>40</b>

**La dynamique portée par les S3REnR (Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables) se poursuit à un bon rythme en 2020**

**Les raccordements et le développement des projets de parcs EnR se poursuivent à un rythme soutenu, même si la dynamique est globalement stable voire légèrement baissière par rapport aux années précédentes et qu'elle est toujours marquée par de fortes disparités régionales**

Fin 2020, la France compte **plus de 55 900 MW** de capacité de production à base d'énergies renouvelables électriques (EnR) raccordées aux réseaux publics. Le parc hydraulique représente un peu moins de la moitié de la capacité installée, alors que les installations éoliennes et photovoltaïques représentent désormais plus de 50% du parc<sup>1</sup>.

Le rythme de développement des EnR en France est soutenu depuis une dizaine d'années avec un volume annuel moyen raccordé de plus de 2 000 MW. Cette tendance confirmée en 2020 malgré un léger fléchissement de la dynamique par rapport aux trois années précédentes, s'explique par différents facteurs : de nombreux recours ralentissant la mise en service des projets, certains effets de saturations locales de schémas conduisant à des adaptations ont retardé les raccordements, et probablement, mais dans une moindre mesure, les effets conjoncturels de la crise COVID ont conduit à une baisse d'activité et donc à une légère diminution du volume de projets.



<sup>1</sup> Source: Panorama de l'électricité renouvelable en 2020 <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/le-panorama-de-lelectricite-renouvelable#Lesdocuments>

Source : Panorama de l'électricité renouvelable en 2020

Sur l'année 2020, **2 039 MW de projets EnR** ont été raccordés aux réseaux publics d'électricité. Sur ce volume, **1 610 MW ont été accueillis dans le cadre des S3REnR** (les autres étant majoritairement entrés en phase de développement avant les schémas), confirmant le rôle prépondérant de ces schémas dans le développement des EnR terrestres, grâce en particulier à la mobilisation des gestionnaires de réseau et des différentes parties prenantes pour partager la meilleure vision possible par anticipation des gisements et des travaux à moyen terme.

Au vu du parc raccordé et du volume de projets en développement, les objectifs fixés à l'horizon 2023 par les pouvoirs publics dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ne seront vraisemblablement pas atteints au niveau national, malgré un développement local très marqué dans certaines régions.

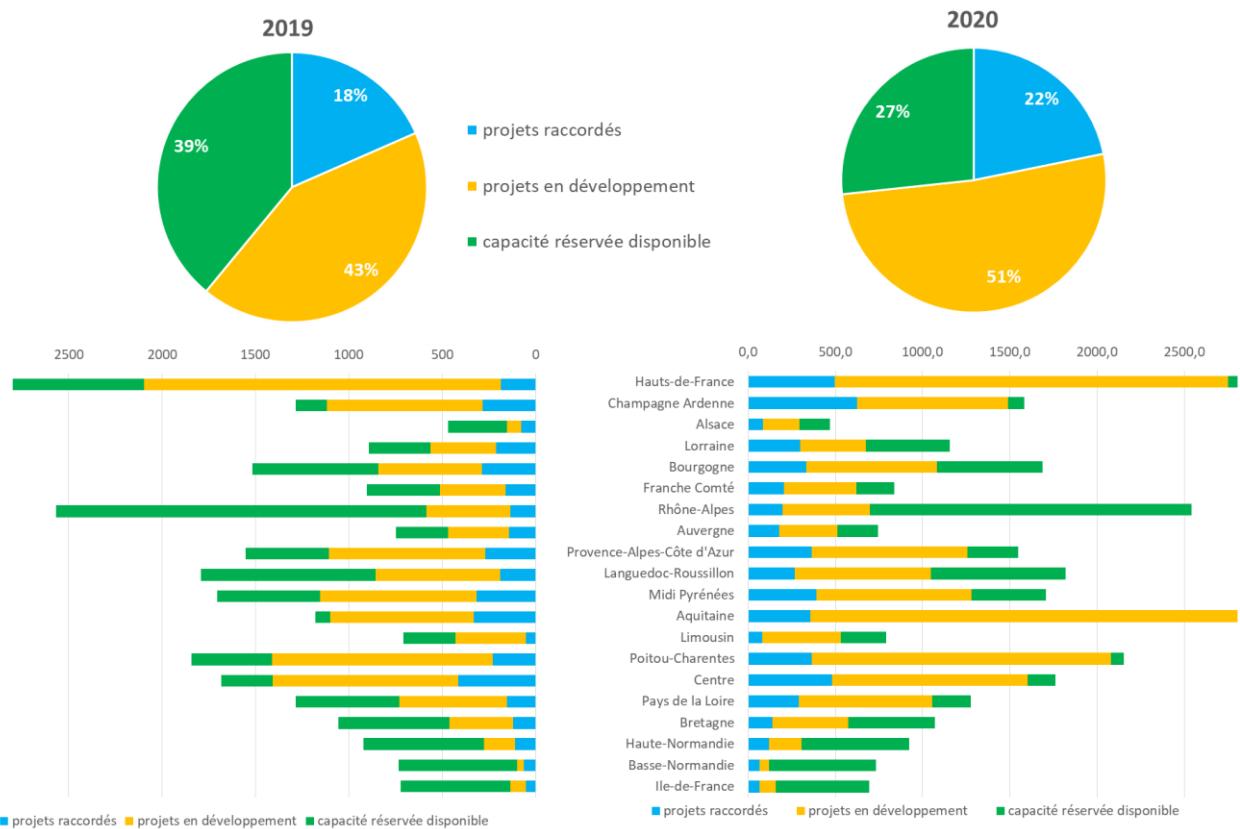
**Les nombreuses adaptations des schémas engagées par les gestionnaires de réseau permettent à court terme de soutenir la dynamique des projets EnR. Pour soutenir cette dynamique sur le moyen terme, des révisions sont également engagées.**

Au 31 décembre 2020, **75% de la capacité réservée de l'ensemble des S3REnR est désormais affectée** à des projets EnR, avec des disparités territoriales qui demeurent.

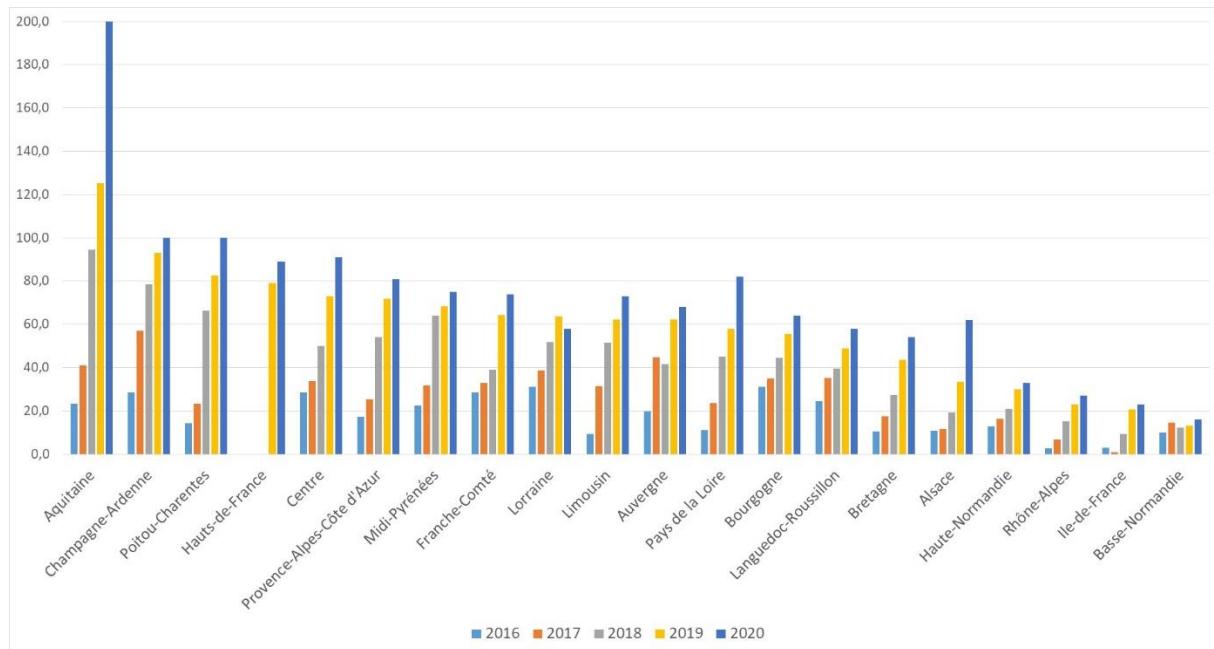
Pour 11 des 20 schémas actuellement en vigueur, plus des deux tiers de la capacité réservée du schéma a déjà été affectée à des projets EnR, ce qui permet le déclenchement du processus de révision du schéma.

Cette dynamique de projets EnR a pour effet, dans certaines régions (selon le découpage administratif d'avant la réforme territoriale de 2016) de saturer deux nouveaux schémas : Champagne-Ardenne et Poitou-Charentes

*Projets raccordés, projets en développement et capacité réservée disponible sur l'ensemble des S3REnR et par schéma*



Evolution annuelle des puissances des projets raccordés et en projet, rapportées à la capacité réservée disponible dans le cadre du schéma<sup>2</sup> :



La dynamique des S3REnR s'accélère depuis 2016. Au-delà des trois schémas saturés mentionnés précédemment, plusieurs autres approchent eux aussi de la saturation (Hauts-de-France, Centre, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Franche-Comté) tandis qu'un dynamisme accru a été observé cette dernière année sur un troisième ensemble de schémas (Alsace, Pays de la Loire, Bretagne).

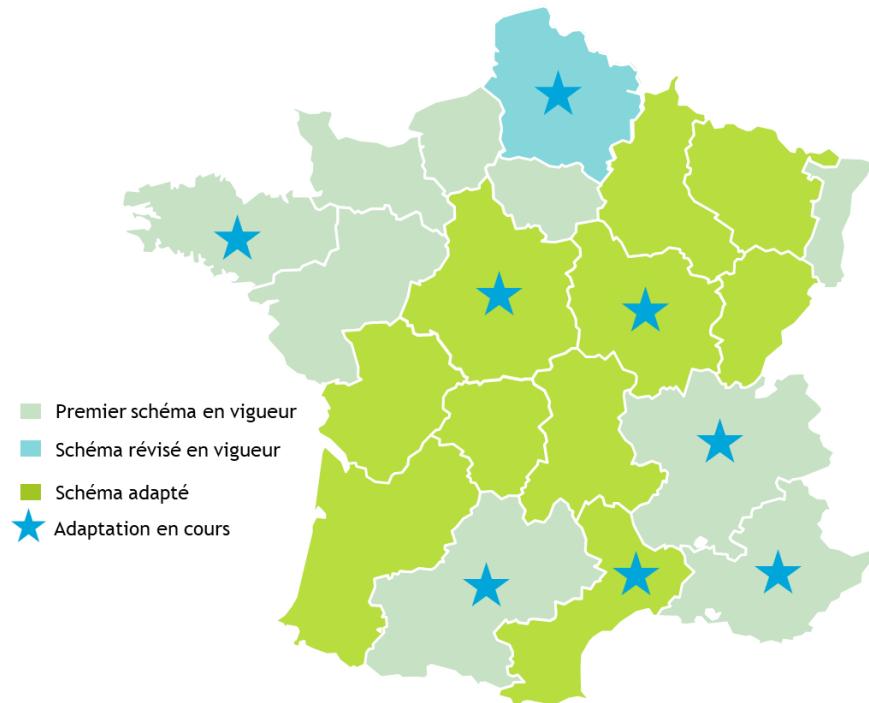
**Des adaptations des S3REnR permettent une évolution du réseau cohérente à la dynamique de projets EnR, offrent la souplesse nécessaire aux producteurs et permettent de mettre à disposition de nouvelles capacités en attendant les prochaines révisions.**

En 2020, pour un nombre d'adaptations notifiées aux préfets identique à celui de 2019, le volume de capacité réservée mis à disposition a été trois fois plus important, avec une **augmentation cumulée de la capacité d'accueil des S3REnR de 1 370 MW**. Ces adaptations constituent ainsi un levier indispensable pour ajuster les schémas à la dynamique des EnR et permettre aux gestionnaires de réseau d'adapter leur réseau à des besoins évolutifs.

Les adaptations ont permis d'améliorer la qualité des offres de raccordement au travers de travaux supplémentaires dans les zones dynamiques et en adaptant la consistance technique de projets en cours à l'augmentation du gisement à accueillir. Ce sont ces adaptations qui sont à l'origine de l'augmentation de la capacité réservée disponible bien visible sur le graphique précédent (« *Projets raccordés, projets en développement et capacité réservée disponible sur l'ensemble des S3REnR et par schéma* »)

<sup>2</sup> Les capacités réservées dans le schéma Aquitaine ont été consommées, en dépit d'une adaptation du schéma. Toutefois, les capacités techniques disponibles résiduelles ont permis de poursuivre les raccordements dans l'attente de la révision du schéma.

### *Adaptations de schémas réalisées et en cours à fin 2020<sup>3</sup>*



Le recours systématisé à des solutions flexibles (automates d'écrêtement de production en cas de contrainte ou monitoring des liaisons), mis en œuvre par RTE pour repousser les limites d'utilisation du réseau existant et optimiser le dimensionnement du réseau, est un facteur essentiel pour accélérer les raccordements de production EnR au moindre coût pour la collectivité.

### **Les réseaux poursuivent leur évolution pour accueillir les EnR**

A la maille de la France continentale, les 21 premiers S3REnR avaient été élaborés entre 2012 et 2016, afin de préparer les réseaux de transport et de distribution d'électricité à l'atteinte des objectifs de développement des EnR fixés par les anciennes régions administratives, dans le cadre de leurs Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE). Ces premiers schémas avaient permis l'accueil d'environ 25 GW de production renouvelable.

Aujourd'hui, les régions, acteurs majeurs de la transition énergétique sur leurs territoires, sont engagées dans des réflexions sur le développement des EnR aux horizons 2030 et 2050. Le processus de révision des S3REnR actuellement en cours est bien avancé dans plusieurs des nouvelles régions administratives avec une approbation de la quote-part des schémas Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Grand Est prévue à la fin

de l'année 2021 ou au début de l'année 2022. D'autres révisions de schémas ont commencé, avec des horizons plus éloignés.

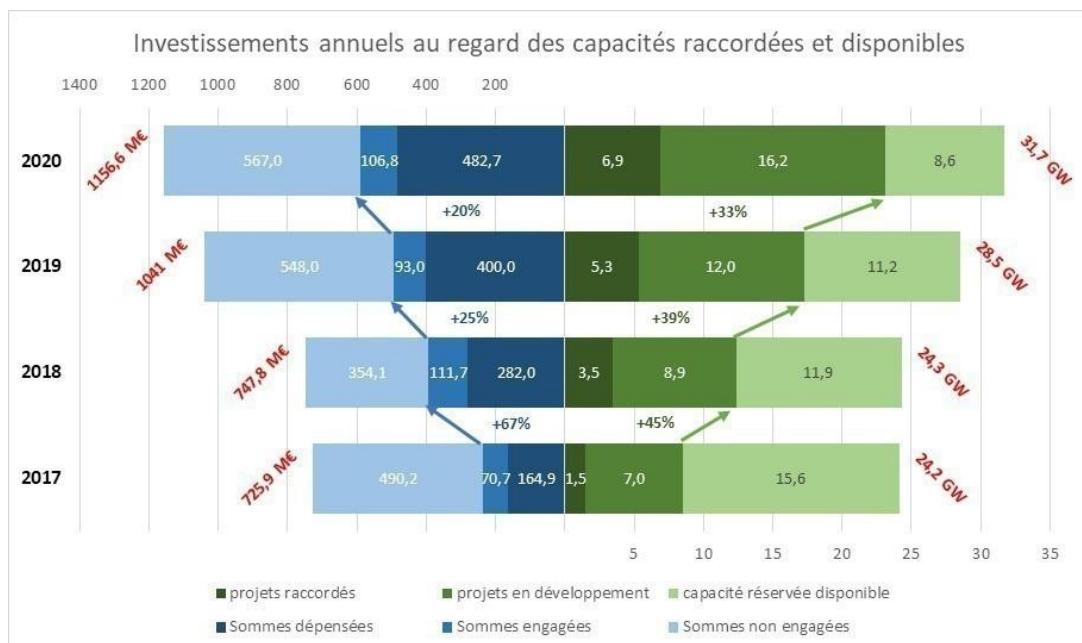
Dans le cadre de ces révisions, l'intégration des objectifs de développement des EnR issus de la PPE (de l'ordre d'une centaine de GW de production renouvelable terrestre à l'horizon 2035) fera l'objet d'échanges approfondis avec les préfets, pour définir l'ambition d'intégration de production EnR en cohérence avec les objectifs de la PPE, les dynamiques locales et l'intégration à l'environnement local. Ces objectifs nécessiteront des évolutions structurantes des réseaux.

Ce bilan positif d'accueil et d'évolution de capacité est sous-tendu par **une tendance haussière des investissements engagés par les gestionnaires de réseau**.

Le Bilan financier de l'ensemble des S3REnR au 31 décembre 2020 témoigne de la dynamique des investissements engagés par les gestionnaires de réseau :

**Pour les créations d'ouvrages financées par la quote-part :**

*Evolution des raccordements et des dépenses de création<sup>4</sup>*



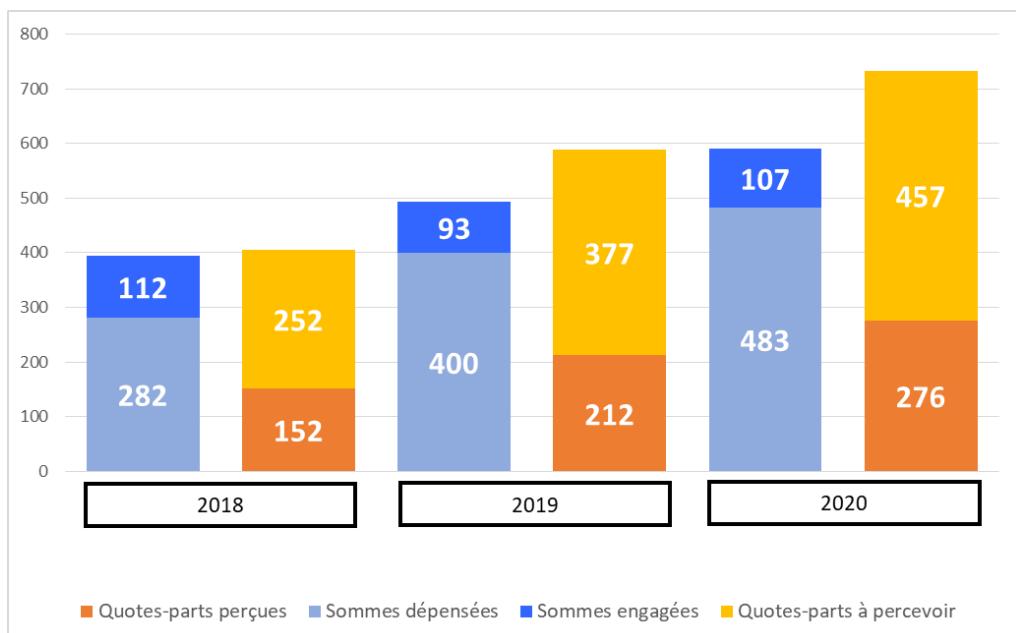
En 2020, le taux d'accroissement des demandes de raccordement poursuit une légère inflexion par rapport aux années précédentes tout en restant élevé. Les dépenses de création progressent

<sup>4</sup> Le taux d'accroissement annuel des capacités se base sur la somme des projets raccordés et en développement. Le taux d'accroissement annuel des investissements se base sur l'addition des sommes engagées et dépensées.

également, à un rythme soutenu et cohérent avec celui des projets, permettant de générer de la capacité réservée disponible dans les S3R concernés.

Il est à noter que ces sommes comprennent les dépenses des ouvrages de création mis en service et les montants estimés des travaux engagés<sup>5</sup>. Ces montants incluent les investissements de création supplémentaires induits par les adaptations de schémas.

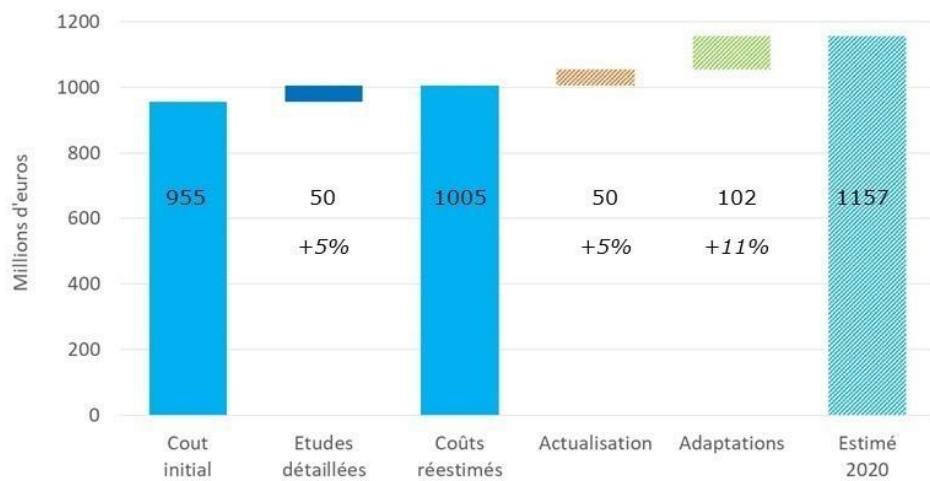
*Evolution des dépenses de création (en M€) et des quotes-parts perçues*



**A fin 2020, les sommes dépensées par les gestionnaires de réseau pour la réalisation des ouvrages de création des S3REnR représentent en moyenne près du double des sommes perçues au titre des quotes-parts auprès des producteurs** (483 M€ versus 276 M€), à ce stade des échéanciers de paiement pour les raccordements en cours. Les gestionnaires de réseau poursuivent les efforts d'adaptation de réseau pour favoriser l'accueil des ENR en engageant des investissements et en anticipant le recouvrement des charges associées par la quote-part qu'ils doivent percevoir auprès des producteurs.

<sup>5</sup> Travaux pour lesquels au moins une commande de matériel et/ou de travaux a été réalisée

### *Décomposition de l'évolution des coûts prévisionnels des créations*



Le montant total des coûts prévisionnels de création évolue légèrement au cours du temps, du fait de l'actualisation annuelle des coûts<sup>6</sup>, de l'avancement des études de détails et des investissements supplémentaires introduits par les adaptations de schéma.

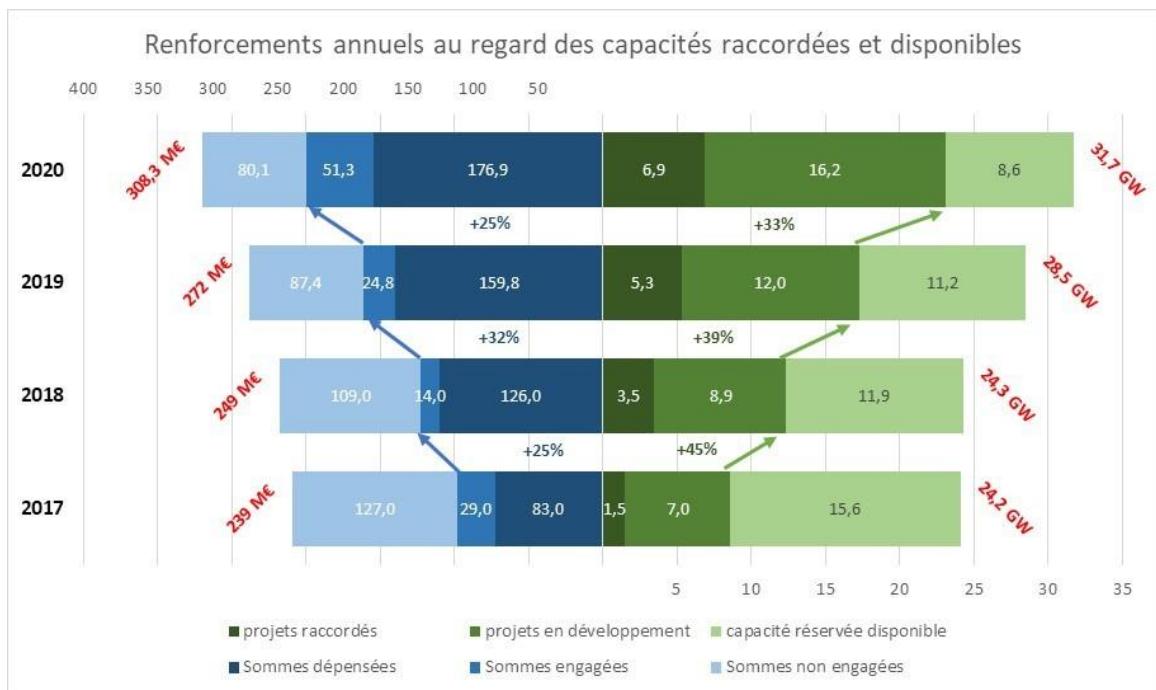
L'avancement des études de détail et de la concertation se traduit en moyenne par **une hausse modérée (5 %) du montant estimé des investissements de création par rapport au chiffrage initial** des schémas, traduisant des chiffages initiaux globalement fiables. Les adaptations donnant de la souplesse aux schémas S3REnR entraînent quant à elles une augmentation globale de 11%. Le montant des créations, estimé à fin 2020, atteint ainsi 1 157 M€.

Pour les projets de renforcements à la charge des gestionnaires de réseau :

### *Evolution des raccordements et des dépenses de renforcement<sup>7</sup>*

<sup>6</sup> Selon l'index publié par l'INSEE qui tient compte de l'évolution des coûts des travaux publics sur les réseaux d'énergie et de communication (TP12a)

<sup>7</sup> Le taux d'accroissement annuel des capacités se base sur la somme des projets raccordé et en développement. Le taux d'accroissement annuel des investissements se base sur l'addition des sommes engagées et dépensées.

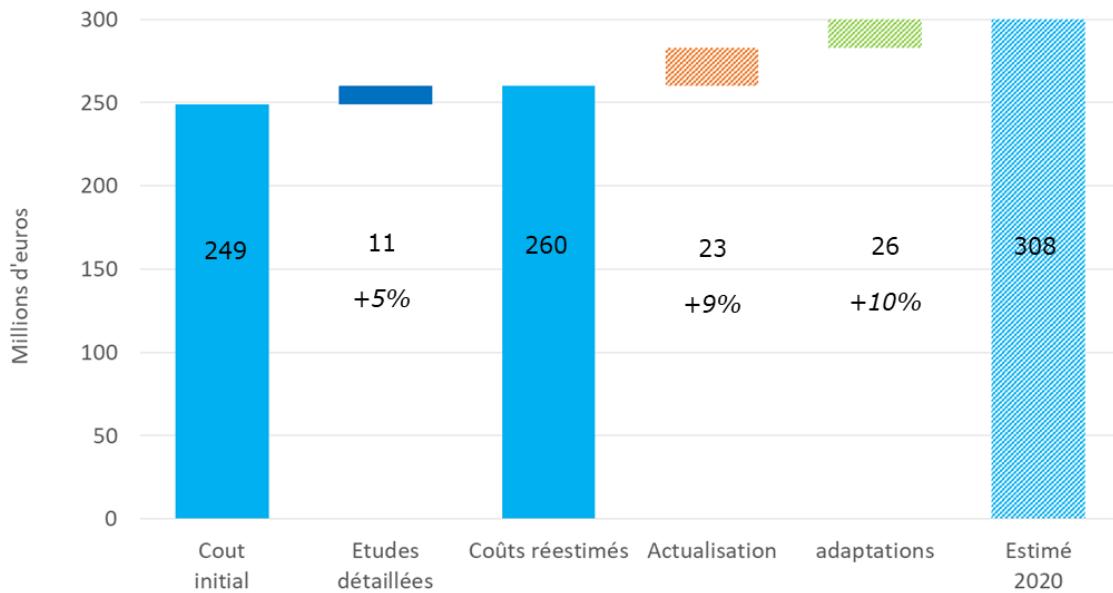


A fin 2020, les dépenses de renforcements à la charge des gestionnaires de réseau se poursuivent à un rythme soutenu. Les sommes dépensées et engagées correspondent à environ **51%** des montants prévisionnels des renforcements sur l'ensemble des schémas en vigueur.

Avec la révision des schémas induite par la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe, 2015) et des ambitions d'accueil des EnR à la hausse, un nouveau cycle d'investissement s'ouvre. L'entrée en vigueur des nouveaux schémas permettra la mise en œuvre de nouvelles infrastructures à même d'accueillir des projets à la hauteur des ambitions de chaque schéma révisé. Ainsi les travaux réalisés par les gestionnaires de réseau accompagnent le rythme des capacités installées.

A fin 2020, l'avancement des études de détails et de la concertation se traduit par une hausse du montant des investissements de près de 5% par rapport au chiffrage des schémas initiaux, qui atteint 260 M€.

#### *Décomposition de l'évolution des coûts des renforcements*



### **Des révisions des schémas engagés par les gestionnaires de réseau dans huit des douze régions administratives.**

Afin d'être au rendez-vous des objectifs de la transition énergétique, les projets de schéma en cours intègrent l'accélération du développement des EnR, en identifiant les évolutions structurantes des réseaux qui sont nécessaires à leur accueil. Comme indiqué dans son Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) publié en septembre 2019, RTE estime que, jusqu'à 50 GW d'EnR terrestres installés (soit le double d'aujourd'hui environ hors hydraulique), les adaptations du réseau de transport resteront dans la tendance actuellement constatée, hormis pour la part des raccordements, en particulier des nouveaux postes source des distributeurs, qui vont connaître une forte augmentation dans les années à venir, pour accueillir les projets EnR. Au-delà de 50 GW, des adaptations plus profondes du réseau de transport seront alors nécessaires pour accompagner la transition énergétique.

Pour contribuer à ces objectifs de long terme, l'année 2021 devrait être marquée notamment par l'approbation de la quote-part de plusieurs schémas (Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes) ainsi que par plusieurs adaptations (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Bretagne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon...).

Afin de favoriser l'émergence rapide des projets de parcs de production ENR, le concept d'anticipation a fait l'objet de nombreux échanges entre les différentes parties prenantes, et d'une déclinaison règlementaire dans le décret « S3REnR » (n° 2020-382) paru le 31 mars 2020. L'objectif de la démarche est d'anticiper les études et procédures administratives des ouvrages structurants non rattachables au schéma précédent et d'en préciser les chiffrages, afin de les mettre en service au plus tôt lorsque les travaux sont inscrits au schéma. Ceci permet d'accueillir plus rapidement de nouveaux projets de production EnR. Les modalités opérationnelles ont été définies avec les

organisations professionnelles et seront mises en œuvre dès cet été : ce concept d'anticipation devient une réalité au service des producteurs.

Au-delà des évolutions de réseau incluses dans les révisions et adaptations, les leviers d'optimisation déjà mis en œuvre par les gestionnaires de réseau trouveront un intérêt croissant pour accompagner ces évolutions. En particulier, l'évolution des réseaux électriques fondée sur un recours raisonnable à des écrêtements permettra des économies substantielles à la collectivité et une minimisation de l'empreinte des réseaux dans les territoires. En 2021, RTE et Enedis poursuivent leurs travaux communs pour consolider la valeur collective des flexibilités, en s'appuyant sur le projet Reflex d'Enedis (visant à optimiser l'utilisation de ses transformateurs) et le dimensionnement optimal de RTE.

RTE prévoit de son côté le déploiement d'automates complexes de gestion de zones électriques dans les S3REnR, avec une expérimentation de ces nouvelles solutions dans les Deux-Sèvres et en région Grand Est (projet NAZA de RTE).

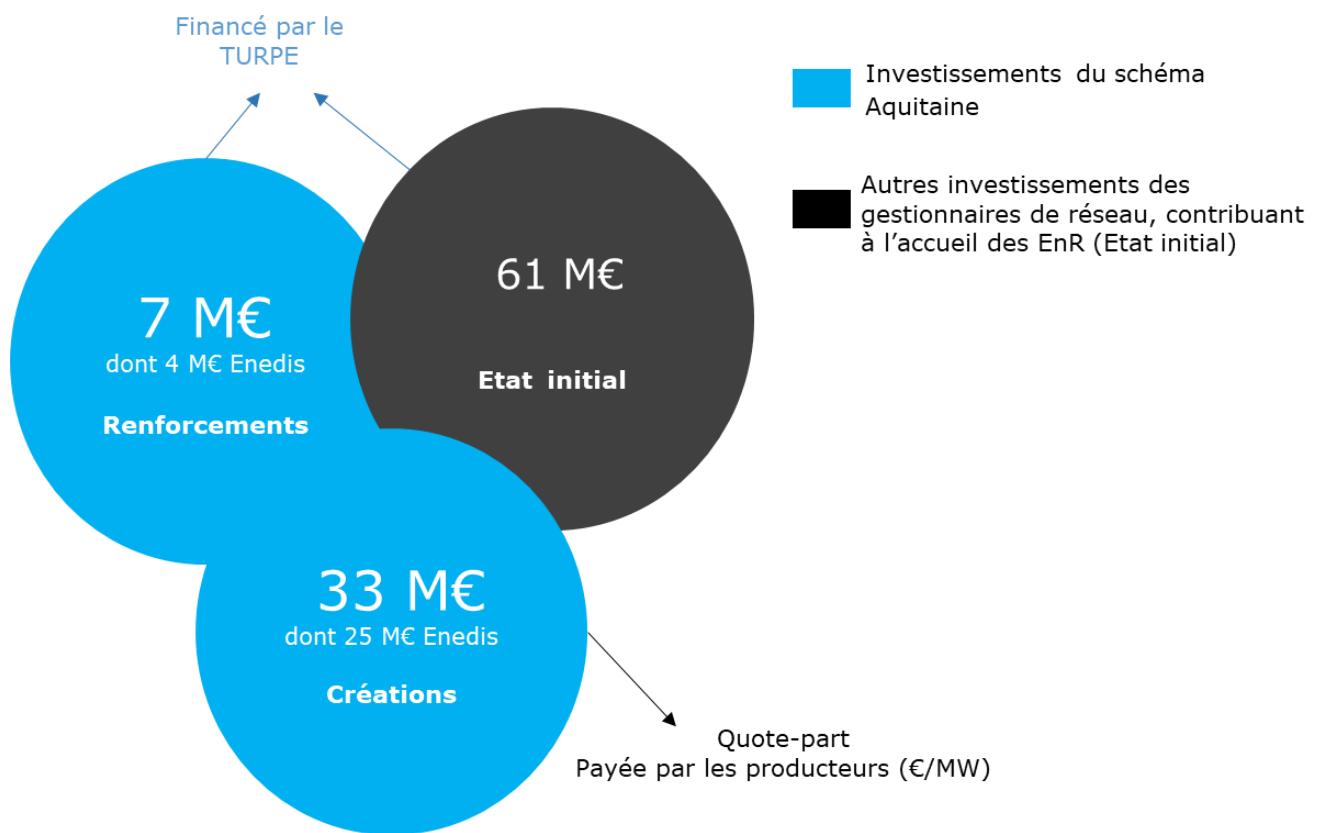
Le concept de dimensionnement durable des liaisons de raccordement des postes sources est aussi mis en œuvre, permettant un raccordement de production EnR supérieur aux gisements recensés avec l'ajout de transformateurs, sur la base de recensement de gisements fiabilisés, discutés et partagés au sein d'un territoire. Il permet de s'inscrire sur le long-terme et d'améliorer l'efficacité économique des ouvrages, notamment en favorisant les amores de jeu de barres permettant de ne pas consigner les transformateurs des producteurs existants lors de l'extension du poste.

Une des clés de l'optimisation des besoins d'adaptation des réseaux et conséquemment de l'efficacité économique des S3REnR est la robustesse des gisements EnR. Ce travail de recensement des gisements se fait avec l'ensemble des parties prenantes lors des exercices de planification réalisés en région, en les évaluant selon plusieurs critères : l'efficacité du gisement en termes de productible, l'acceptabilité locale des EnR, la levée de certains freins territoriaux à l'accueil des projets de parcs de production (radars,...) et enfin le coût induit par les besoins d'évolution des réseaux. Afin de fiabiliser l'identification géographique et quantitative des gisements, RTE a pour objectif de mettre à disposition, en 2021, une plateforme permettant aux acteurs une déclaration confidentielle de leurs projets de production ENR en cours de développement ou envisagés à moyen terme.

Enfin, les discussions entreprises au sein du GT « Développement harmonieux de l'éolien » piloté la Direction générale de l'énergie et du climat ont conduit à des propositions qui devraient être reprises dans la loi « Climat et Résilience ». Ainsi, une cartographie non contraignante des zones favorables à l'éolien devrait être produite, sous l'égide du préfet de région, afin d'identifier les zones de développement efficaces et consensuelles : les projets seront donc mieux accueillis au sein des territoires. Cet outil sera intégré dans la concertation avec les parties prenantes pour l'identification des gisements. En parallèle, des réflexions sont menées pour identifier de nouveaux espaces d'implantation des éoliennes.

# PREAMBULE

Le S3REnR Aquitaine a été approuvé par le préfet de région le 29/04/2015 et adapté le 29 juillet 2020. Ce schéma met à disposition des projets de production EnR une capacité réservée de 1163 MW dont 643 de capacités nouvellement créées s'ajoutant aux 520 MW préexistantes, pour une quote-part de 24,43 k€/MW (valeur actualisée avec l'adaptation du 29 juillet 2020). Les montants d'investissements de l'état initial et du schéma sont détaillés ci-dessous.



Le présent document a pour objet d'établir un état technique et financier de la mise en œuvre de ce S3REnR à la date du 31 décembre 2020 (année N-1), après 5 années d'application, conformément à l'article D321-22 du code de l'énergie. Pour mémoire, le précédent état technique annuel à fin 2019 est disponible sur le site Internet de RTE.

Cet état technique et financier a été élaboré conjointement avec ENEDIS, présenté à la DREAL Aquitaine et publié sur le site internet de RTE. Il a également été annexé au bilan d'exécution du programme d'investissement adressé à la CRE. Les gestionnaires de réseau ont établi cet état en cohérence avec les chiffres du panorama des EnR publié par ailleurs.

Le S3REnR, la cartographie associée, le rapport de concertation et le présent état technique et financier annuel sont disponibles sur le site internet de RTE à l'adresse :

<http://www.rte-france.com/fr/article/les-schemas-regionaux-de-raccordement-au-reseau-des-energies-renouvelables-des-outils>.

# EVOLUTION DE LA PRODUCTION ENR

## 1. Dynamique de raccordement EnR

### 127 MW d'installations EnR raccordées en 2020

Le parc de production d'énergies renouvelables en service atteint 2 054 MW, en hausse de 7 % par rapport à 2019. Le volume des projets en développement a connu une hausse importante cette année, principalement liée au développement de la filière photovoltaïque, pour atteindre 2895 MW (+41 % par rapport à 2019).

Production (MW)	29/04/2015	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	Evolution/1 an
En développement	680	872	2047	2894.55	+41 %
En service	835	1788	1926	2054.17	+7 %
<b>Total</b>	<b>1515</b>	<b>2660</b>	<b>3973</b>	<b>4949</b>	<b>+25 %</b>

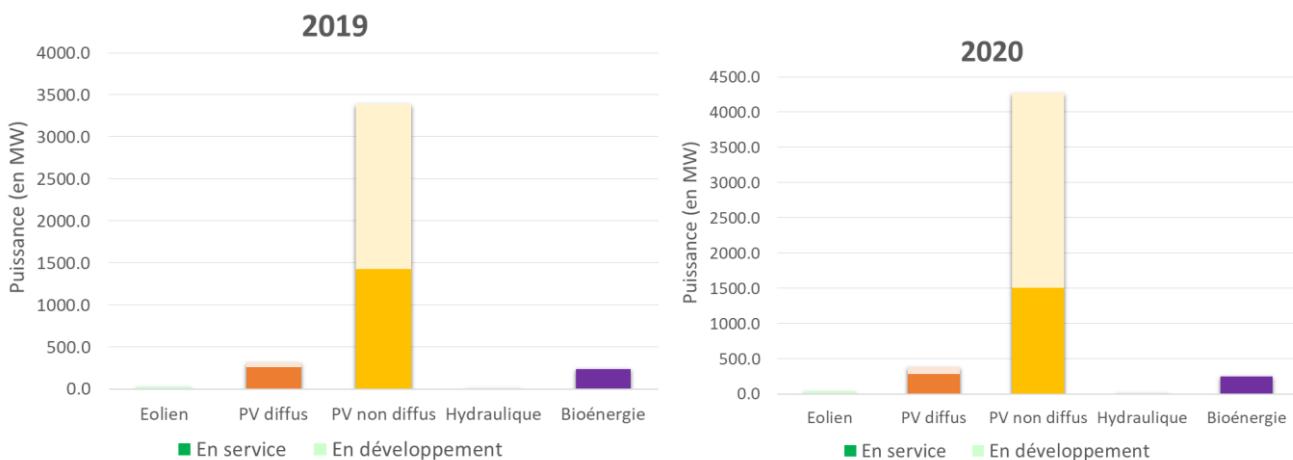
### Aucune production éolienne raccordée en 2020

L'absence de raccordement de production éolienne constatée en 2018 et 2019 se poursuit en 2020.

### 114 MW de production solaire raccordée en 2020

Le parc de production photovoltaïque installé en Aquitaine atteint 1800 MW. La puissance des projets en développement de la filière photovoltaïque a augmenté de 39 % sur un an pour un volume total de projet en développement de 2849 MW.

Répartition par filière des installations EnR en service à fin 2019 et fin 2020



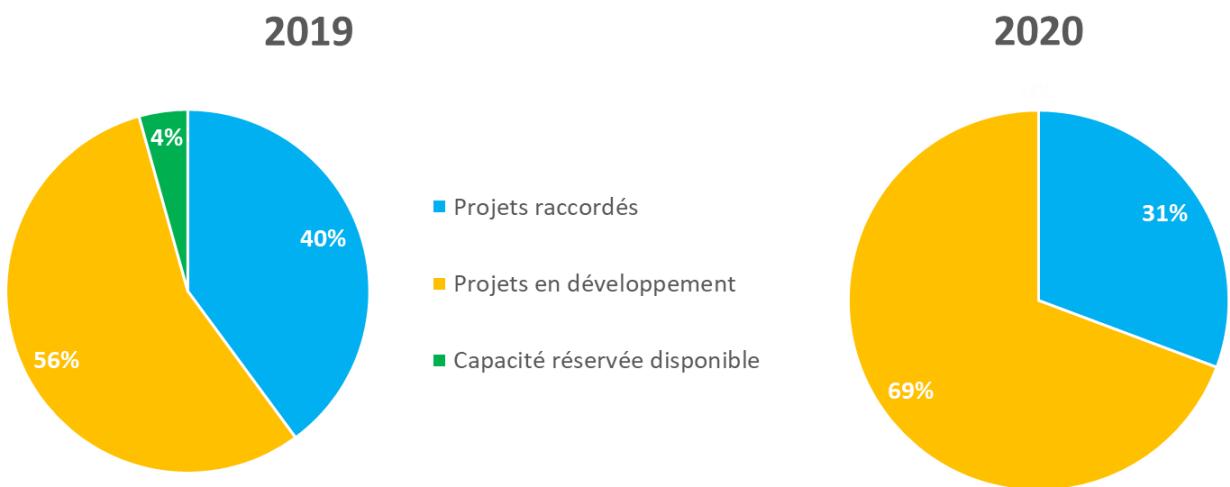
## 2. Affectation des capacités réservées

## 0 MW de capacités réservées attribués en 2020

Le S3REnR Aquitaine étant saturé y compris suite à l'adaptation de juillet 2020, cette donnée ne reflète pas le volume de projets d'énergies renouvelable ayant obtenu une proposition de raccordement en 2020 (ce volume représente 976 MW cf. tableau N°1). Les projets EnR entrés en file d'attente depuis la saturation du schéma viennent en décompte des capacités réservées du futur S3REnR Nouvelle-Aquitaine. Au 31 décembre 2020, ils représentent un volume de capacité réservée utilisé de 2177 MW.

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de l'affectation des capacités réservées du S3REnR aux installations de production d'énergies renouvelables<sup>8</sup> à fin **2019** et fin **2020**.

Répartition de la capacité réservée selon le stade des projets EnR



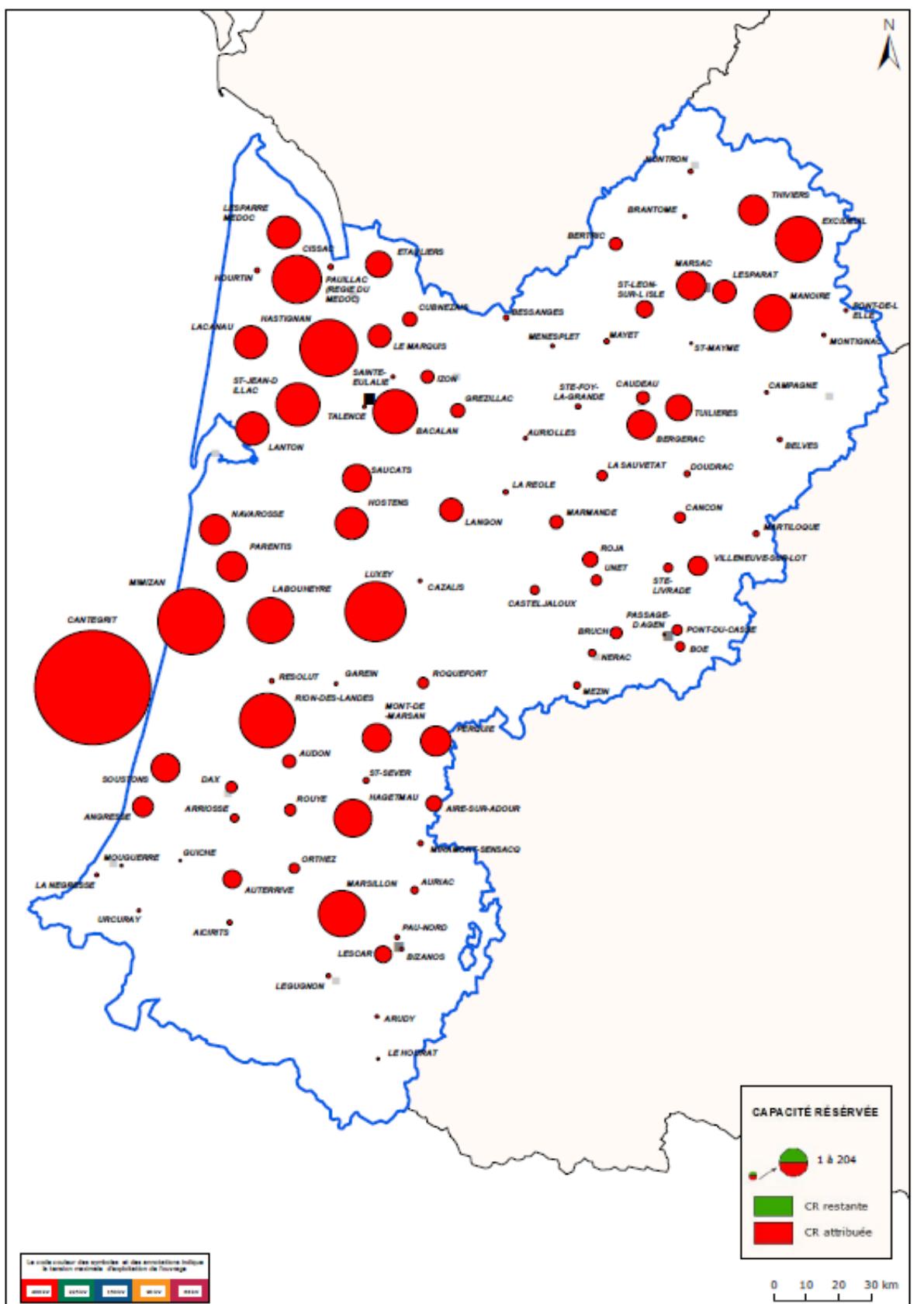
## 100 % de la capacité du schéma allouée à fin 2020

Depuis la publication du S3REnR Aquitaine la totalité des capacités réservées ont été affectées sur les 1163 MW mises à disposition dans le schéma, dont 357 MW (31%) ont été mis en service.

Les capacités réservées de chacun des postes du S3REnR sont disponibles en annexe 5. Les capacités d'accueil du schéma sont mises à jour régulièrement sur le site internet [Caparéseau.fr](http://Caparéseau.fr). Depuis le 10/02/2021, date d'approbation de la quote-part du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, les capacités d'accueil sur [Caparéseau.fr](http://Caparéseau.fr) sont celles du nouveau schéma.

La localisation des capacités réservées attribuées est représentée sur la carte en page suivante.

<sup>8</sup> Hors installations de production diffuse (de puissance inférieure au seuil en vigueur, 36 kVA ou 100 kVA, au moment de leur entrée en file d'attente), et hors appel d'offres éolien posé en mer.



Répartition de l'allocation des capacités réservées du S3REnR

# AMENAGEMENTS DU SCHEMA

Due à la saturation du schéma, le S3REnR Aquitaine n'a pas fait l'objet de transferts de capacité réservée sur l'année 2020.

## 0 MW ont été transférés en 2020

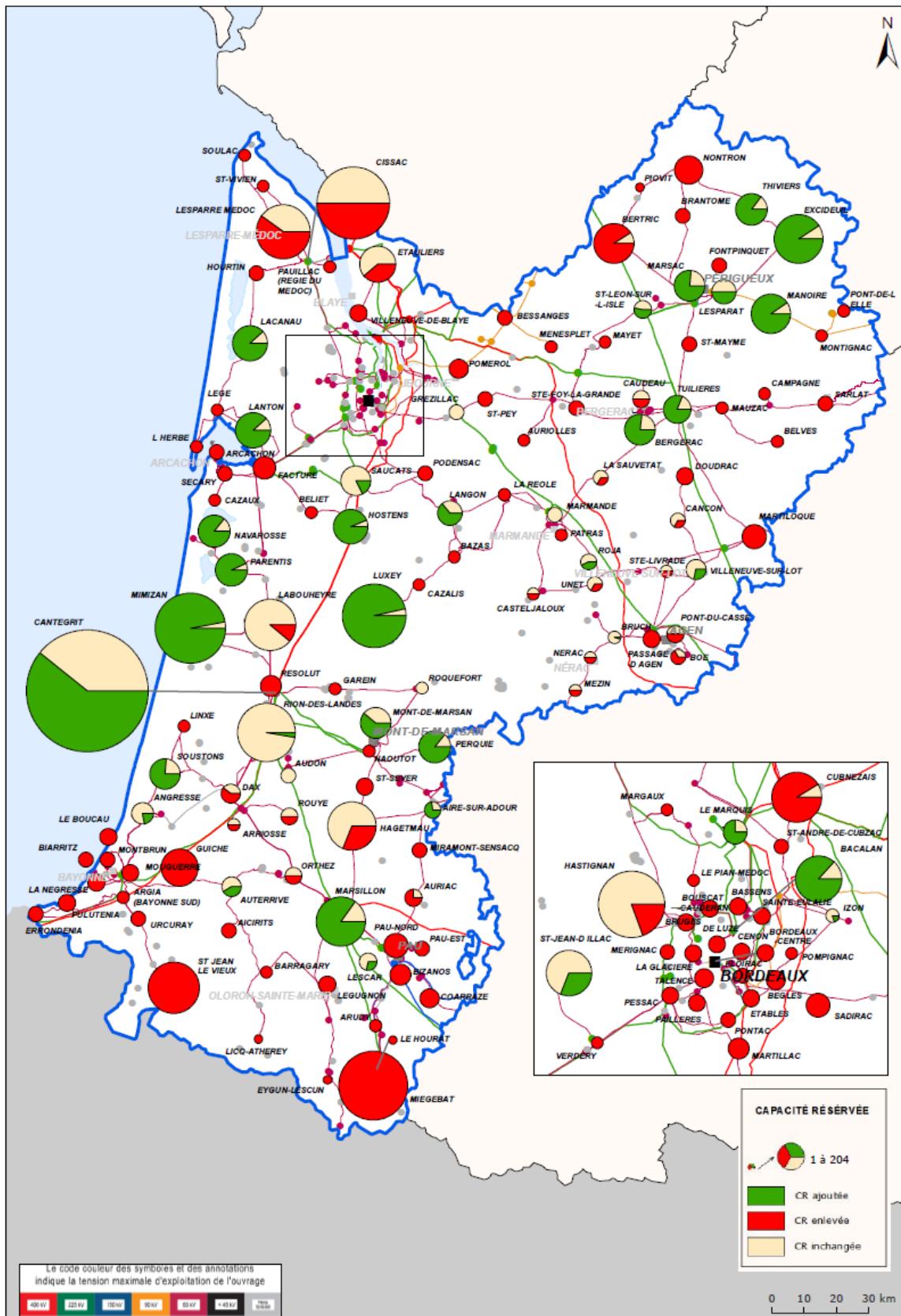
Aucun transfert n'a été possible en 2020 du fait de l'attribution de toutes les capacités réservées.

## 2177 MW imputés sur le S3REnR Nouvelle-Aquitaine en 2020

Du fait de la saturation du S3REnR Aquitaine depuis le 20/07/2018, l'entrée en file d'attente des projets est imputée sur les capacités réservées du S3REnR Nouvelle-Aquitaine.

L'évolution des capacités réservées par postes suite aux transferts réalisés est représentée sur la carte en page suivante.

### Evolution des capacités réservées par poste après transferts de capacité réservée



# CARTOGRAPHIE DES TRAVAUX

La cartographie ci-après représente les ouvrages renforcés ou créés inscrits au S3REnR avec leur état d'avancement au 31 décembre 2020. Les ouvrages de l'état initial du S3REnR et le réseau existant sont présents sur la carte (fond de carte). Seuls les ouvrages inscrits au schéma sont numérotés et détaillés (voir liste ci-dessous).

La numérotation de la carte est rappelée ci-dessous :

<b>Repères des ouvrages renforcés sur la carte</b>	
Ouvrages renforcés	Repère carte (n°)
Bruges-Cissac 63 kV : augmentation capacité de transit	1
Cissac-Margaux 63 kV : augmentation capacité de transit	3
Hourat-Marsillon 225 kV : augmentation capacité de transit	4

<b>Repères des ouvrages créés sur la carte</b>	
Ouvrages créés	Repère carte (n°)
Cantegrift création PS 225/20kV à 1 TR 2x40 MVA et rame HTA	2
Cissac Crédit PS 63/20 kV à 2 TR 36 MVA et rame HTA	5
Labouheyre : création TR	6
Luxey : création TR	7
Medoc : création TR	8
Rion des Landes : création TR	9
PERQUIE : Crédit TR	10

# S3REnR - Région Aquitaine



# AVANCEMENT DES TRAVAUX

## Un tiers des ouvrages de création sont en service

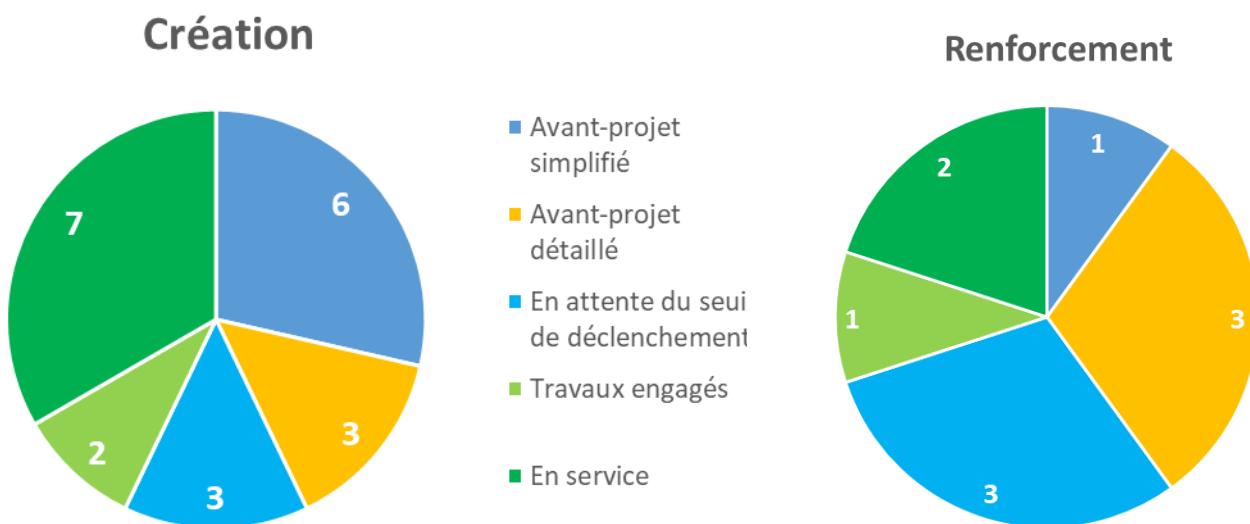
En complément, plus de la moitié des ouvrages de création inscrits au schéma sont en attente des demandes de raccordement des producteurs pour lancer la phase de travaux, leur seuil de déclenchement n'étant pas encore atteint.

Un tiers des renforcements d'ouvrages prévus dans le S3REnR Aquitaine ont également été réalisés ou en cours de réalisation. La moitié de ces ouvrages est aujourd'hui en phase d'étude dans l'attente de l'arrivée de projets de production EnR.

Les projets non engagés n'ayant pas été remis en cause par la révision du S3REnR Nouvelle-Aquitaine et les projets dont les travaux ont été anticipés sont repris dans les projets de création et renforcement du S3REnR Nouvelle-Aquitaine.

Les projets engagés figurent à l'état initial du S3REnR Nouvelle-Aquitaine.

Répartition des travaux de création et de renforcement S3REnR selon leur stade d'avancement<sup>9</sup>



La liste détaillée des travaux de création et de renforcement du schéma ainsi que leur avancement, l'état du seuil de déclenchement, le seuil d'engagement, et leurs coûts figurent en annexe 2. Figurent sur cette liste les projets repris dans les créations et renforcements du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, ainsi que ceux qui figurent à l'état initial du nouveau schéma.

<sup>9</sup> Les différents stades d'avancement des projets inscrits au schéma sont détaillés en annexe 3.

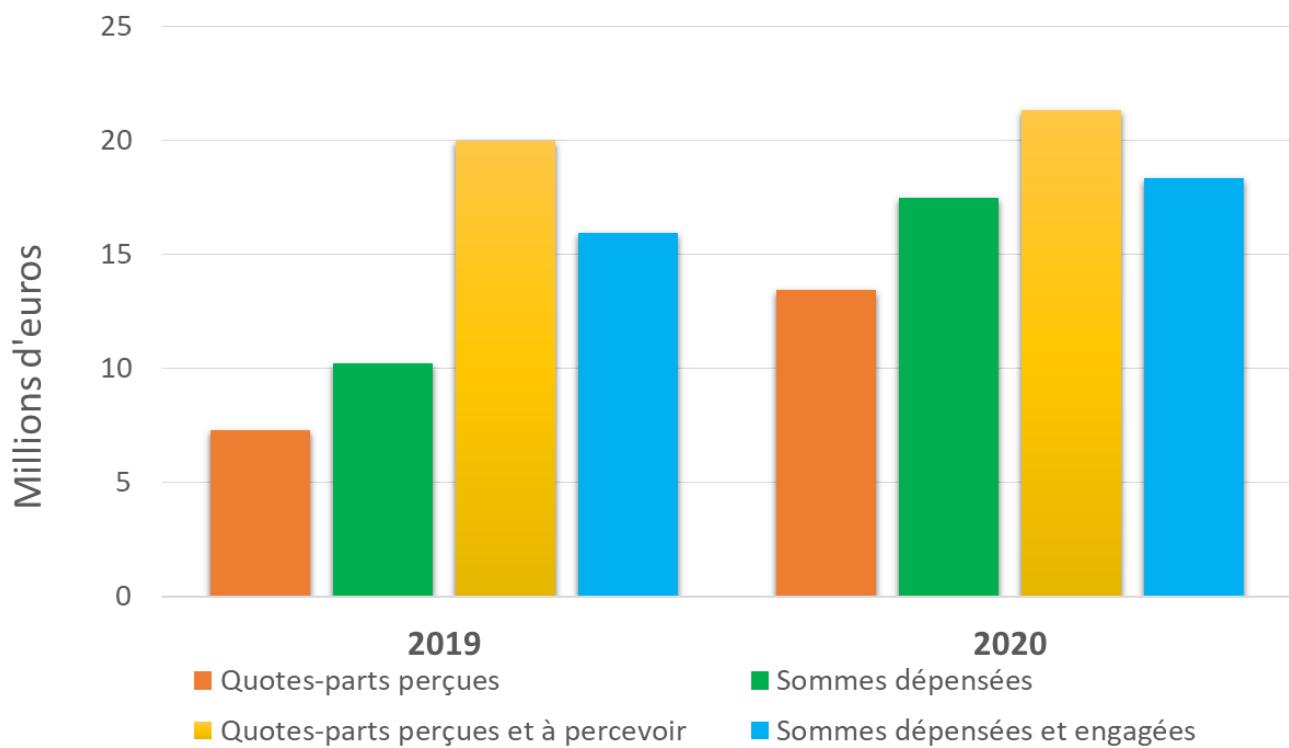
# ETAT FINANCIER DU SCHEMA

13M€ de quote-part versés par les producteurs et 17.5 M€ dépensés pour les travaux de création à fin 2020.

Le montant de quote-part versé par les producteurs représente les deux tiers des sommes dépensées par les gestionnaires de réseau à fin 2020 et à presque doublée entre 2019 et 2020.

Ces recettes de quote-part sont à mettre en regard des éléments de dépense des gestionnaires de réseau qui s'étaient sur la durée des schémas représentés sur le graphique ci-dessous.

Evolution de la couverture des dépenses de création des gestionnaires de réseau par la quote-part<sup>10</sup>



Les quotes-parts perçues et à percevoir à fin 2020 ne présentent qu'une faible évolution par rapport à fin 2019, lié à l'adaptation du juillet 2020 et en raison de la saturation du schéma.

## 9.3 M€ (34 % du coût prévisionnel des travaux de création)

Il s'agit du montant qui serait perçu par les gestionnaires de réseau si les installations de production diffuse<sup>11</sup> étaient soumises au paiement de la quote-part du S3REnR.

Ces installations sont exonérées du paiement de la quote-part, mais sont comprises dans la capacité réservée du schéma (au dénominateur du calcul de la quote-part unitaire). Par conséquent, une partie du coût prévisionnel des investissements de création du S3REnR n'est pas

<sup>10</sup> La définition de ces différents montants est précisée en annexe 4

<sup>11</sup> Installations de production de puissance inférieure à 2500 kVA

financé au titre de la quote-part versée par les producteurs EnR, mais supportée par les gestionnaires de réseau, via le TURPE.

Sur le schéma Aquitaine, 379 MW de production diffuse en service et en développement depuis l'approbation du S3REnR sont recensés à fin 2020.

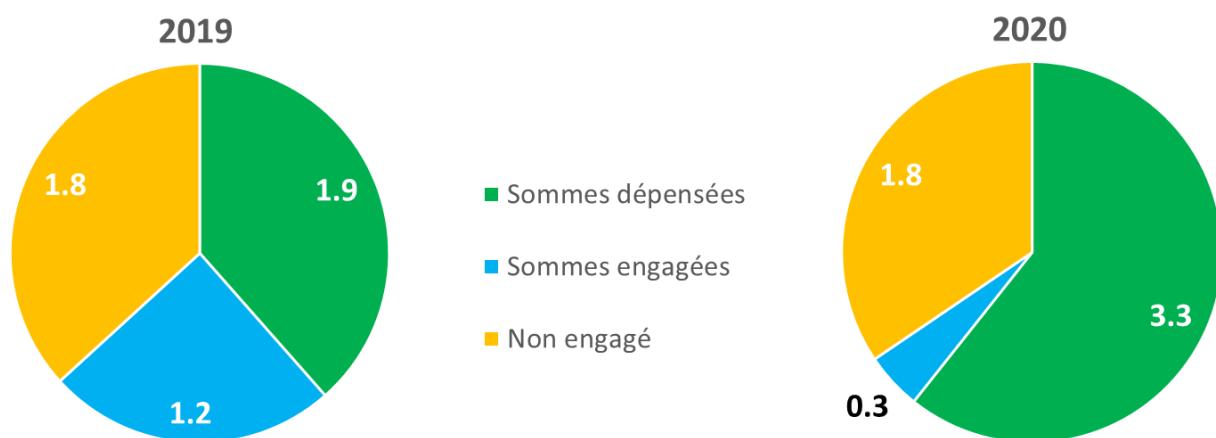
## 20.8 M€ dépensés par les gestionnaires de réseau

au titre des investissements de création et de renforcement, soit 62 % des montants prévisionnels prévus dans le schéma.

Répartition des montants prévisionnels des travaux de création selon le stade de dépense



Répartition des montants prévisionnels des travaux de renforcement selon le stade de dépense

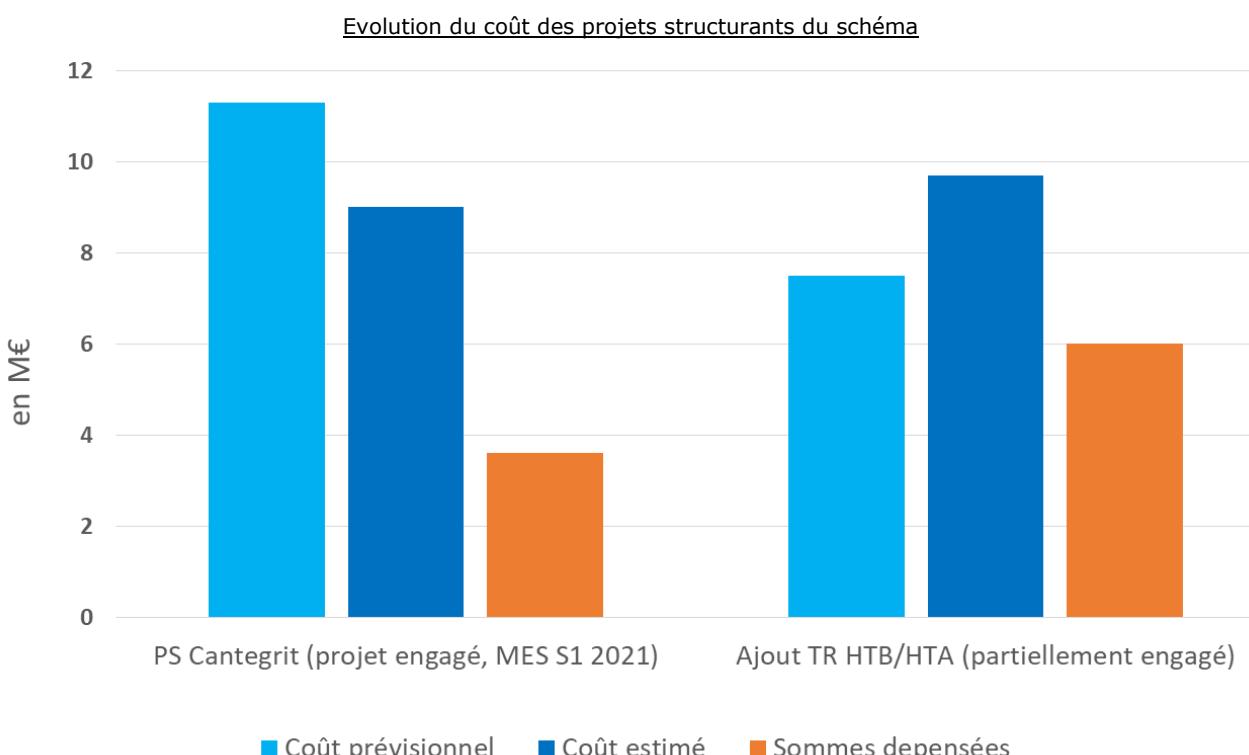


## Le coût estimé des travaux de création est de 27.2 M€

Ce montant représente une augmentation de 6% du coût des investissements de création par rapport au coût estimé de 2019 due à l'adaptation du schéma de juillet 2020. Il représente aussi une diminution de 4% par rapport au coût prévisionnel actualisé du schéma adapté qui s'élève à 28.3 M€. Cette diminution de 1.1 M€ est la résultante de deux effets :

- Une hausse du coût liée à la modification de consistance de certains travaux à l'issue des études techniques détaillées qui s'avère moins importante qu'envisagé en 2019. Cela concerne notamment des évolutions des systèmes de contrôle-commande des postes sources d'ENEDIS, des surcoûts de génie civil liés à la nature des sols rencontrés ou l'imposition de solutions architecturales sur les bâtiments à construire.
- Une baisse significative du coût du projet de création de poste source sur le site de Cantegrit, ce dernier ayant finalement pu être imbriqué dans le poste RTE existant et bénéficiant ainsi de l'infrastructure existante (terrain, clôtures...).

Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution du coût des projets les plus structurants du S3REnR (coût prévisionnel, coût estimé, sommes dépensées), et en particulier du poste source de Cantegrit.



# CONCLUSION

Ce sixième bilan du S3RENR Aquitaine permet de consolider les enseignements suivants :

- La poursuite de la mise en service d'ouvrages, qu'ils soient de l'état initial ou inscrits dans le schéma qui permet d'accueillir le volume de projets EnR ;
- la finalisation des travaux des projets engagés est illustrée par la quasi égalité des sommes « dépensées » et des sommes « dépensées et engagées » en 2020.
- Les capacités réservées du S3REnR Aquitaine sont à saturation ;
- Le coût des ouvrages de création du schéma s'avère légèrement plus faible qu'initialement prévu en raison des difficultés techniques moins importantes qu'estimées et les effets d'opportunités sur le poste de CANTEGRIT ;
- La dynamique des demandes de raccordements observée en 2019 se poursuit en 2020 et confirme les ambitions affichées du S3REnR Nouvelle-Aquitaine sur l'ex région Aquitaine ainsi que la nécessité de prioriser les projets inscrits dans ce S3REnR afin de mettre à disposition rapidement des capacités réservées dans les zones où la saturation technique est atteinte ;
- Le S3REnR Nouvelle-Aquitaine est en vigueur depuis le 10/02/2021.

# ANNEXES ET CLES DE LECTURE

## 1. Evolution de la production EnR

Ce chapitre détaille dans un premier temps les évolutions de la production d'énergie renouvelable comprenant le segment des puissances inférieures à 250 kVA hors énergies renouvelables dont les conditions de raccordement sont fixées dans le cadre d'un appel d'offres (éolien en mer) dans le premier paragraphe. Seules les capacités réservées au segment de puissance supérieur à 250 kVA sont abordées dans le paragraphe suivant.

Les informations de ce chapitre sont constituées suivant les règles statistiques usuelles des gestionnaires de réseau, de façon à garantir la cohérence des données avec leurs autres publications. En particulier, on adopte la règle ci-dessous pour la localisation des gisements EnR dans le périmètre des S3REnR, qui peut différer de façon marginale de celle définie pour le calcul et le suivi des quotes-parts (la QP d'une installation est celle de son poste de raccordement) :

- Pour le RPT : la localisation correspond à la localisation géographique de la centrale de production qui est dans la majorité des cas la même que celle du poste de raccordement. Les centrales de production situées géographiquement dans la région mais raccordées dans une autre sont donc prises en compte. Néanmoins des différences peuvent exister si la centrale est géographiquement sur plusieurs régions ou en pleine mer (éolien offshore)
- Sur le RPD d'Enedis : RTE et Enedis tiennent compte du code INSEE du Point De Livraison (PDL). Si une installation est sur plusieurs régions, alors le PDL déterminera la région d'affectation. Dans des cas marginaux, il est possible qu'une installation ait son PDL dans une région A, mais qu'elle soit raccordée sur le poste source d'une région B. Dans ce cas, cette installation est comptée dans la région A dans le paragraphe 1 et dans la région B dans le cadre du S3REnR (§2) de ce chapitre

## **2. Aménagements du schéma**

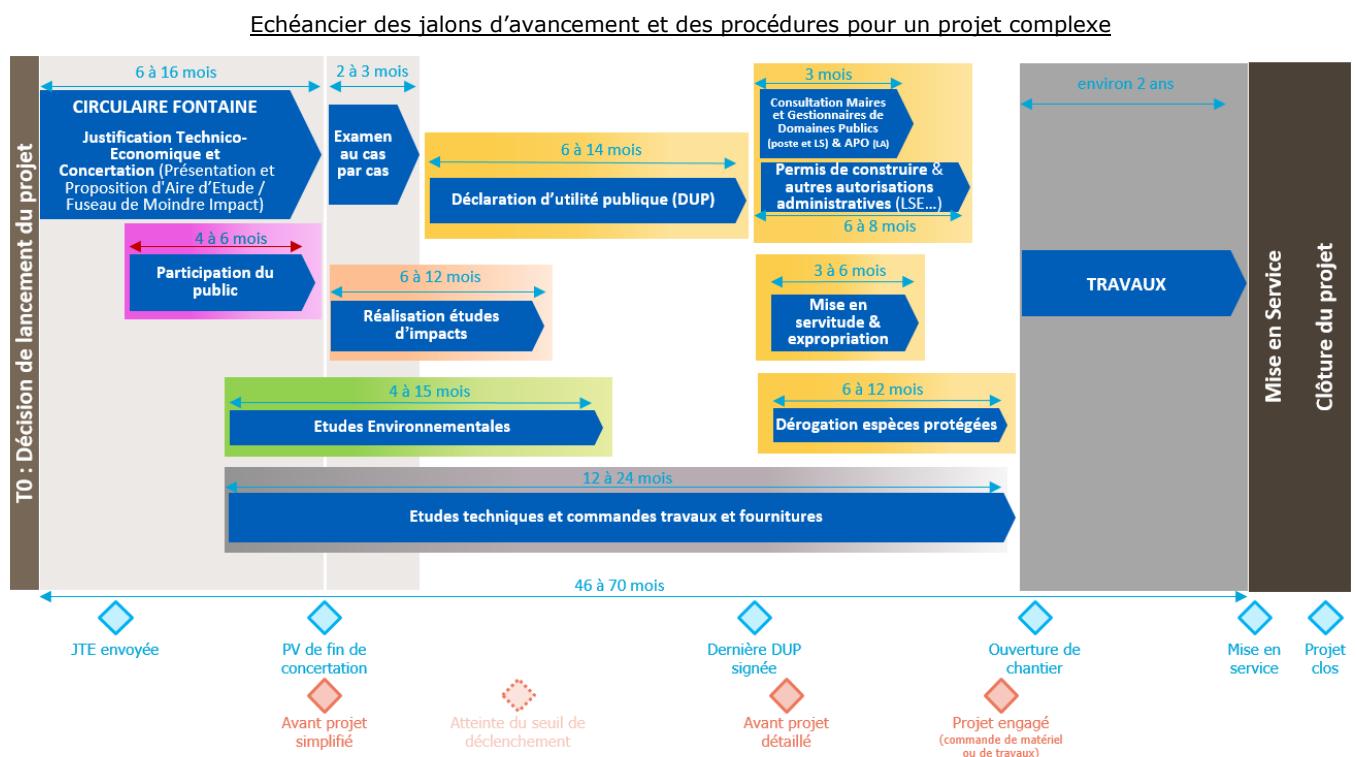
Pas de transfert de capacité en 2020.

### 3. Avancement des travaux

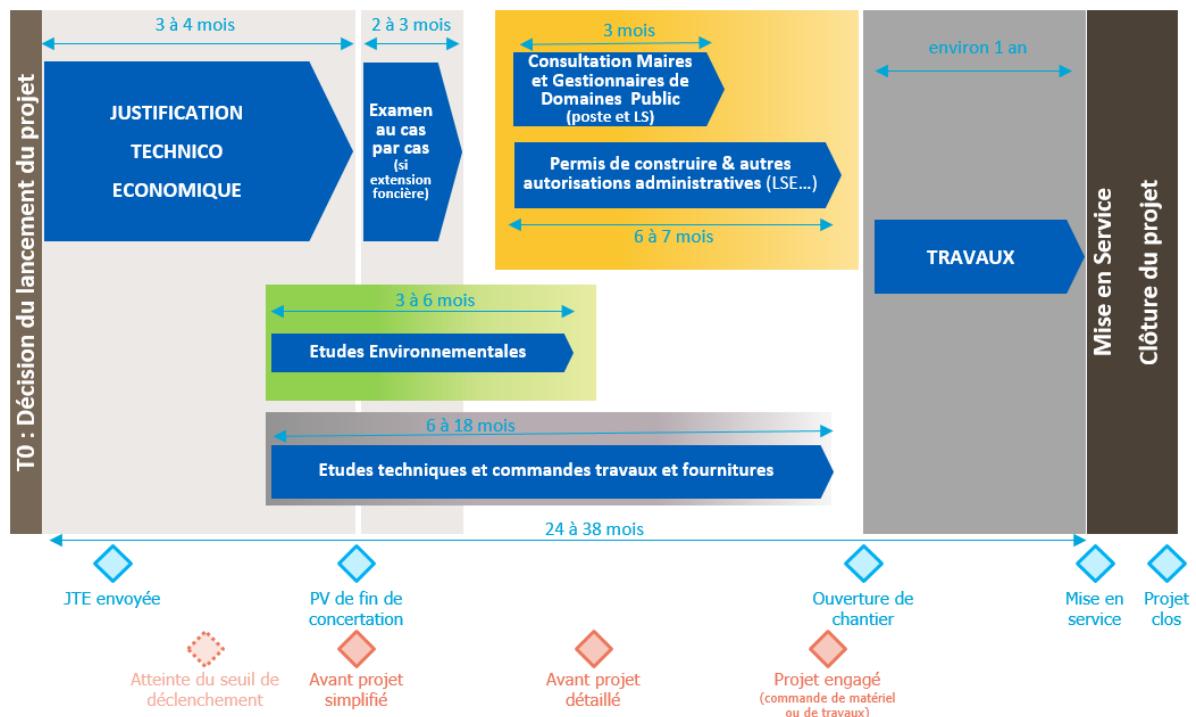
Les travaux de l'état initial du S3REnR, en tant que socle des travaux indispensables à la création de capacités d'accueil, ainsi que les travaux inscrits dans le schéma permettent l'accès prioritaire des énergies renouvelables aux réseaux d'électricité. On trouvera ci-après un état d'avancement de ces ouvrages ainsi que leurs éléments financiers. Des éléments explicatifs figurent en commentaire ou en fin de tableau lorsque le coût estimé dépasse le coût prévisionnel actualisé au TP12a de plus de 10 % et 100 k€.

A noter que l'élaboration des S3REnR est réalisée à un stade d'anticipation et dans des délais tels que les analyses de consistance des travaux sont établies sur la base des seules informations immédiatement accessibles, voire « à dire d'expert », et restent relativement sommaires. Une fois ces consistances sommaires définies à priori, chaque ouvrage est ensuite valorisé sur la base de coûts d'ordre. Ainsi, les coûts prévisionnels indiqués dans les S3REnR présentent des incertitudes, qui ne sont levées qu'à l'issue des études de détails et de la concertation des projets.

A titre d'illustration, les deux graphiques suivants permettent de visualiser l'échéancier normatif des jalons d'avancement des investissements de réseau selon le planning des études techniques, de concertation et de l'instruction administrative, d'une part dans le cas d'un projet simple relevant de la concertation Fontaine et d'autre part dans le cas d'un projet complexe (exemple de la création d'un nouveau poste source).



#### Echéancier des jalons d'avancement et des procédures pour un projet simple relevant de la concertation Fontaine



La consolidation des études techniques aboutit à la rédaction de l'avant-projet détaillé qui fournit la meilleure estimation des coûts avant de lancer les commandes de travaux et de fournitures. Ce coût estimé reste néanmoins susceptible d'évoluer, bien que dans une moindre mesure, jusqu'à la clôture du projet. Des précisions sur les différents jalons d'avancement figurent ci-dessous :

- **JTE envoyée** : envoi officiel du premier projet de JTE à l'autorité administrative compétente (Ministre chargé de l'Energie pour les liaisons HTB2 et HTB3, Préfet pour les autres niveaux de tension).
- **Avant-projet simplifié** : évaluation technico-économique du projet à partir des éléments de consistance estimés à un stade amont du projet, cette étape permet la comparaison technico-économique de différentes solutions.
- **PV de fin de concertation** : il s'agit du procès-verbal formalisé à l'issue de l'ensemble du processus de concertation qui se déroule en 3 temps : élaboration et validation du dossier de justification technico-économique, concertation sur l'aire d'étude sous l'égide du préfet et concertation sur le fuseau/emplacement de moindre impact.
- **Demande d'examen au cas par cas** : certains projets d'ouvrage sont systématiquement soumis à évaluation environnementale, pour d'autres il est nécessaire d'adresser une demande d'examen au cas par cas auprès de la MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) pour déterminer s'ils y sont soumis ou non. Cette évaluation environnementale consiste à réaliser une étude d'impact pour étudier les incidences du projet sur l'environnement et la santé, puis à consulter l'Autorité environnementale, les collectivités territoriales, et le public (via une enquête publique) afin que l'autorité compétente autorise le projet.
- **Avant-projet détaillé** : la cible technique et financière du projet est finalisée en intégrant les résultats de la concertation et des études techniques de détails.

- Dernière DUP signée : la déclaration d'utilité publique (DUP) permet à l'Administration de reconnaître le caractère d'intérêt général d'un projet d'ouvrage électrique. Elle lui confère ainsi toute sa légitimité et garantit également sa faisabilité foncière. En effet, en cas d'échec d'acquisition de terrain ou de convention amiables, la DUP permet d'engager une procédure d'expropriation ou de mise en servitude. La déclaration d'utilité publique peut nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale selon la nature du projet d'ouvrage.
- En attente du seuil de déclenchement : le volume des projets EnR en développement dans la zone ne justifie pas d'engager les travaux, le seuil de déclenchement n'est pas atteint.
- Travaux engagés : une première commande de matériel ou de travaux a été réalisée.
- En service : l'ouvrage est en service (éventuellement partiellement dans le cas de plusieurs ouvrages). Pour autant, il peut encore y avoir des travaux en cours, le coût estimé du projet n'est pas encore définitif.

Les gisements initialement prévus dans le S3REnR peuvent évoluer au cours du schéma, avec des zones qui se développent plus vite que prévu et d'autres où le gisement identifié ne se concrétise pas par l'arrivée de projets EnR.

Dans ces conditions, les gestionnaires de réseau adaptent leurs pratiques vis-à-vis des projets de réseau prévus dans le schéma, tout en s'inscrivant dans le cadre réglementaire en vigueur. Ainsi, ils anticipent au mieux les évolutions de réseau attendues dans les zones dynamiques ou peuvent temporiser les études et la concertation dans les zones où, d'une part, le gisement du S3REnR actuel ne se concrétise pas, et d'autre part, les perspectives futures, partagées avec les acteurs, confirment la tendance.

### 3.1 Avancement des travaux de l'état initial

Travaux réalisés par RTE sur le réseau public de transport				
Ouvrage	Etat d'avancement	Mise en service indiquée dans le S3REnR	Semestre prévisionnel de mise en service	Commentaires
Hourtin-Lacanau 63 kV reconstruction en LS de la LA	Mis en service	2015	2015	
Verdery création poste	Mis en service	2015	2016	
Manoire création poste	Mis en service	2015	2016	
Pompignac création poste	Instruction administrative	2015	2022	Figure à l'état initial du S3REnR Nouvelle-Aquitaine
raccordement poste de Garies (connu sous le nom de Bissy dans le schéma)	Mis en service	2016	2019	
Piovit raccordement du poste source	Mis en service	2017	2018	

Travaux réalisés par Enedis sur le réseau public de distribution				
Ouvrage	Etat d'avancement	Mise en service indiqué dans le S3REnR	Semestre prévisionnel de mise en service	Commentaires
Arudy : renforcement TR	Mis en service	2014	2014	
Hostens : renforcement TR1 + création 1/2 rame (*)	Mis en service	2014	2014	
Hostens : renforcement TR2 (*)	Mis en service	2014	2014	
Labouheyre : renforcement TR (*)	Mis en service	2014	2014	
Rion des Landes : renforcement TR (*)	Mis en service	2014	2014	
Garein : création TR + création 1/2 rame (*)	Mis en service	2014	2014	
Linxe : renforcement TR (*)	Mis en service	2015	2015	
Lacanau : renforcement TR	Mis en service	2015	2015	
Pau-Nord : création TR + 1/2 rame (**)	Mis en service	2015	2015	
Langon : renforcement TR	Mis en service	2015	2015	
St Vivien : création 1/2 rame	Mis en service	2015	2015	
Langon : création 1 rame	Mis en service	2015	2015	
Labouheyre : renforcement TR (*)	Mis en service	2015	2015	
Martillac : création 1/2 rame	Mis en service	2015	2015	
Mouguerre : renforcement TR (**)	Mis en service	2015	2015	
Saucats : création TR + création 1/2 rame (*)	Mis en service	2015	2015	
Verdery : création poste	Mis en service	2016	2016	
Cubnezais : renforcement TR	Mis en service	2016	2016	
Hourtin : création 1/2 rame (*)	Mis en service	2016	S2 2017	réalisation d'une extension de rame en remplacement d'une création 1/2 rame
Manoire : création poste	Mis en service	2016	2016	
Passage d'Agen : renforcement TR (**)	Mis en service	2016	2016	
Parentis : renforcement TR + création 1/2 rame (*)	Mis en service	2016	2016	
Bacalan : renforcement TR (**)	Mis en service	2016	2016	
Hourtin : renforcement TR	Travaux remis en cause	2017	-	Abandon d'une demande de raccordement ne nécessitant plus les travaux prévus

Piovit : création PS	Mis en service	2017	S1 2018	
Hastignan : création rame	Mis en service	2017	2017	
Pompignac : création poste	Instruction administrative	2018	2022	Difficulté acquisition terrain, Figure à l'état initiale du S3REnR Nouvelle-Aquitaine
Gariès (ex-Bissy) : création poste	Mis en service	2018	S2 2019	

\*Ces travaux ont été repoussés car ils ne participent pas à la création de capacités réservées

## 3.2 Avancement des travaux du S3REnR

Travaux de renforcement réalisés par RTE												
Ouvrage renforcé	Repère carte	Seuil de déclenchement	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR en k€	Coût prévisionnel actuelisé au 31/12/2020 en k€	Coûts estimés au 31/12/2020 en k€	Sommes déjà dépensées au 31/12/2020 en k€	Projets engagés	Commentaires		
Bruges-Cissac 63 kV : augmentation capacité de transit	1 NON	En attente du seuil de déclenchement	Seuil non atteint	250	263	58	58	Non	Les études de détail ont montré que les travaux ne sont pas nécessaires.			
Cissac-Margaux 63 kV : augmentation capacité de transit	3 NON	En attente du seuil de déclenchement	Seuil non atteint	250	263	0	0	Non	Les études de détail (communes avec l'ouvrage Bruges-Cissac) ont montré que les travaux ne sont pas nécessaires.			
Hourat-Marsillon 225 kV : augmentation capacité de transit	4 NON	Remis en cause	Seuil non atteint	1500	1579	95	95	Non	Projet abandonné : aucune demande de raccordement en cours			
LANTON : installation d'une cellule disjoncteur 63 kV sur le départ LEGE-MASQUET et du système de contrôle-commande associé	OUI	En attente du seuil de déclenchement	S2 / 2024	591	591	591	1	Non	Figure aux projets de renforcement du S3REnR Nouvelle-Aquitaine			
PVH (AJOUT)	OUI	En service (clos)	En service	10	11	274	268	Non	Non prévu dans le S3REnR			

Travaux de création réalisés par RTE										
Ouvrage créé	Repère carte	Seuil de déclenchement	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR en k€	Coût prévisionnel actualisé au 31/12/2020 (TP12a) en k€	Coûts estimés au 31/12/2020 en k€	Sommes déjà dépensées au 31/12/2020 en k€	Projet engagé	Commentaires
Cantegrit : raccordement des 2 TR 225/20 kV du nouveau poste source	2	Oui	Travaux engagés	MES 1er TR S1 2021, MES 2ème TR S2 2021	200	210.8	490.0	372.3	Oui	Evolution de la consistance : les études détaillées ont montré que les travaux d'implantation du transformateur dans le poste 225 kV existant sont plus importants que prévus dans le chiffrage initial
										Figure à l'état initial du S3REnR Nouvelle-Aquitaine
Cissac-Cissac2 63 kV : création liaison souterraine vers le nouveau poste source	5	Non	En attente du seuil de déclenchement		2000	2108.0	1946.7	26.7	Non	Projet remis en cause, remplacé par le projet de création de MEDOC-ATLANTIQUE au S3REnR Nouvelle-Aquitaine
Raccordement nouveaux transformateurs ERDF dans postes existants		partiel	En attente du seuil de déclenchement		700	737.8	1276.0	1173.0	partiel	Evolution de la consistance des travaux: les études détaillées ont montré que les travaux d'insertion du transformateur de Luxey étaient plus important qu'estimés initialement, avec la nécessité de créer un jeu de barres 63 kV et une cellule ligne 63 kV dans le poste de Luxey

Travaux de renforcement réalisés par Enedis										
Ouvrage renforcé	Repère carte	Seuil de déclenchement	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR en k€	Coût prévisionnel actualisé au 31/12/2020 (TP12a) en k€	Coûts estimés au 31/12/2020 en k€	Sommes déjà dépensées au 31/12/2020 en k€	Projet engagé	Commentaires
ST Jean d'Illac Remplacement TR 20 MVA par 36 MVA	oui	En service	S2 2018	700	725.2	1120.4	1120.4	Oui	Ecart coût : évolution contrôle-commande	
Hagetmau Remplacement TR 20 MVA par 36 MVA	non		-	-	-	-	-	Non	Travaux transférés vers le poste de Manoire	
Saucats Remplacement TR 20 MVA par 36 MVA	oui	Travaux engagés	S1 2020	700	737.8	565	37.5	Oui	Le transfert de travaux sur Bacalan figurant sur l'ETF de fin 2018 n'a pas été notifié pour cause de modification demande PTF	
Mezin Remplacement TR 10 MVA par 20 MVA	non		-	-	-	-	-	Non	Travaux décidé pour du soutirage. Travaux transférés vers le poste de Luxey le 27/4/2018	
Manoire Remplacement TR 20 MVA par 36 MVA	oui	Avant-projet détaillé	S1 2020	700	737.8	579	456	Oui	Travaux transférés depuis le poste d'Hagetmau	
Luxey Remplacement TR 20 MVA par 36 MVA	non	Avant-projet détaillé	S2 2020	660	695.6	616	4.7	Oui	Travaux transférés depuis le poste de Mezin	
Rion des Landes Remplacement TR 20 MVA par 36 MVA	oui	Avant-projet simplifié	S2 2023	585	584.4	584.415	-	Non	Travaux prévus à l'adaptation 1 S3R AQ du 29/7/2020 Figure dans les projets de renforcement du S3REnR Nouvelle-Aquitaine	
Hostens Remplacement TR 20 MVA par 36 MVA	oui	Avant-projet détaillé	S2 2022	585	584.4	666.5	-	Non	Travaux prévus à l'adaptation 1 S3R AQ du 29/7/2020 Figure dans les projets de renforcement du S3REnR Nouvelle-Aquitaine	

Travaux de création réalisés par Enedis											
Ouvrage renforcé	Repère carte	Seuil de déclenchement	Etat d'avancement	Semestre prévisionnel de mise en service	Coût prévisionnel indiqué dans le S3REnR en k€	Coût prévisionnel actualisé au 31/12/2020 (TP12a) en k€	Coûts estimés au 31/12/2020 en k€	Sommes déjà dépensées au 31/12/2020 en k€	Projet engagé	Commentaires	
CANTEGRIT création PS 225/20kV à 2 TR 40 MVA et rame HTA	2	oui	Travaux engagés	MES 1er TR S1 2021, MES 2ème TR S2 2021	8800.0	9275.2	6761.0	1856.6	Oui	Le cout estimé est inférieur au coût prévisionnel car le poste source a finalement pu être intégré au poste existant de Cantegrit (pas d'achat de terrain, pas de réalisation de clôture...) Figure dans l'état initiale du S3REnR Nouvelle-Aquitaine	
CISSAC Création PS 63/20 kV à 2 TR 36 MVA et rame HTA	5	non	En attente du seuil de déclenchement	-	3860.0	4068.4	4068.4	26.0	Non	Transfert Travaux 2ème TR notifié le 1/2/2019	
LABOUHEYRE création TR 36 MVA	6	oui	En service	S2 2018	1030.0	1067.1	1757.9	1757.9	Oui	Ecart coût : travaux de batiment et de génie civil	
LABOUHEYRE création 1/2 rame HTA	6	oui	En service	S2 2018	310.0	321.2	529.1	529.1	Oui	Ecart coût : travaux de batiment et de génie civil	
MEDOC création TR 36 MVA	8	oui	En service	S2 2019	1030.0	1085.6	1426.4	1426.4	Oui	Ecart coût : évolution contrôle-commande	
MEDOC création 1/2 rame HTA	8	oui	En service	S2 2019	310.0	326.7	444.6	444.6	Oui	Ecart coût : évolution contrôle-commande	
RION DES LANDES création TR 36 MVA	9	oui	Avant-projet simplifié	S2 2021	1030.0	1085.6	1225.6	-	Oui	Ecart coût : évolution contrôle-commande Figure dans l'état initiale du S3REnR Nouvelle-Aquitaine	
RION DES LANDES création 1/2 rame HTA	9	oui	Avant-projet simplifié	S2 2021	160.0	168.6	190.4	28.9	Non	Ecart coût : évolution contrôle-commande Figure dans l'état initiale du S3REnR Nouvelle-Aquitaine	

ST JEAN d'ILLAC création 1/2 rame HTA	oui	En service	S1 2018	360.0	373.0	402.0	402.0	Oui	Ecart coût : nouveau batiment	
ST JEAN LE VIEUX Création TR 36 MVA	non	Travaux transférés vers le poste de Luxey						Non	Transfert notifié le 11/04/2016	
ST JEAN LE VIEUX création 1/2 rame HTA	non	Travaux transférés vers le poste de Luxey						Non	Transfert notifié le 11/04/2017	
CUBNEZAIS création rame HTA	non	Avant-projet simplifié		700.0	737.8	725.0	26.8	non	Figure parmi les projets de création du S3REnR Nouvelle-Aquitaine	
HAGETMAU création 1/2 rame HTA	non	Avant-projet simplifié		330.0	347.8	572.0	26.8	non	Ecart coût : adaptation du bâtiment existant	
GUICHE création 1/2 rame HTA	non	Travaux remis en cause		330.0	347.8	347.8	-	non	Décidé au titre du soutirage (mis en service S1 2019)	
LUXEY Création TR 36 MVA	7	oui	En service	S1 2018	1030.0	1067.1	1619.7	1619.7	Oui	Travaux transférés depuis le poste de ST JEAN le VIEUX. Ecart coût : architecture du bâtiment imposée
LUXEY création 1/2 rame HTA	7	oui	En service	S1 2018	310.0	321.2	442.3	442.3	Oui	Travaux transférés depuis le poste de ST JEAN le VIEUX. Ecart coût : architecture du bâtiment imposée
LUXEY Création 3èmeTR 36 MVA	7	oui	Avant-projet détaillé	S1 2021	1030.0	1085.6	1041.5	5.0	Oui	Travaux transférés depuis le poste de Cissac Figure à l'état initiale du S3REnR Nouvelle-Aquitaine
LUXEY création 3ème 1/2 rame HTA	7	oui	Avant-projet détaillé	S1 2021	310.0	326.7	313.5	-	Oui	Travaux transférés depuis le poste de Cissac Figure à l'état initiale du S3REnR Nouvelle-Aquitaine
CANTEGRIT création PS 225/20kV à 2 TR 2 x 40 MVA et rame HTA	2	oui	Avant-projet détaillé	MES 1er TR S1 2021, MES 2ème TR S2 2021	1852.0	1850.1	1774.0	1323.4	Non	Travaux prévus à l'adaptation du 29/7/2020 Figure parmi les projets de création du S3REnR Nouvelle-Aquitaine
PERQUIE création TR 36 MVA	10	oui	Avant-projet simplifié		1354	1352.6	1331.6	-	Non	Figure parmi les projets de création du S3REnR Nouvelle-Aquitaine
PERQUIE création 1/2 rame HTA	10	oui	Avant-projet simplifié		330	347.5	324.5	-	Non	Figure parmi les projets de création du S3REnR Nouvelle-Aquitaine

## 4. Etat financier du schéma

Les indicateurs financiers présentés dans ce chapitre sont définis comme suit :

- Quote-part perçue : elle représente la vision à date des règlements réalisés par les producteurs au titre du raccordement de leurs projets. Les installations en service sont réputées avoir versé l'intégralité de la quote-part leur revenant, tandis que seule la facturation partielle des installations en développement est prise en compte selon leur échéancier de paiement ;
- Quote-part perçue et engagée : montant correspondant à l'intégralité de la quote-part due pour le raccordement des projets EnR non diffus en service et en file d'attente inscrits au schéma ;
- Sommes dépensées : il s'agit du cumul des « Sommes déjà dépensées » figurant dans les tableaux détaillés des annexes 2 et 3 aux rubriques « créations » de RTE et des GRD ;
- Sommes engagées ou dépensées et engagées : total des « sommes déjà dépensées » pour les travaux mis en service et des « coûts estimés » pour les travaux engagés figurant dans les tableaux détaillés des annexes 2 et 3 aux rubriques « créations » de RTE et des GRD ;
- Dépenses estimées : somme du « coût estimé » figurant dans les tableaux détaillés des annexes 2 et 3 de tous les travaux de créations de RTE et des GRD.

## 5. Capacités réservées par poste

Tableau des capacités réservées au 31 décembre 2020

Poste	Capacité réservée sur le poste (MW)	Capacité réservée affectée (MW)	Capacité réservée résiduelle(MW)
AIRE-SUR-ADOUR	3.7	3.7	0.0
AICIRITS	0.4	0.4	0.0
ANGRESSE	6.4	6.4	0.0
ARCACHON	0.0	0.0	0.0
ARGIA (BAYONNE SUD)	0.0	0.0	0.0
ARRIOSSE	1.1	1.1	0.0
ARUDY	0.2	0.2	0.0
ASASP	0.0	0.0	0.0
AUDON	2.7	2.7	0.0
AURIAC	0.8	0.8	0.0
AURIOLLES	0.2	0.2	0.0
AUTERRIVE	5.1	5.1	0.0
BACALAN	29.9	29.9	0.0
BARRAGARY	0.0	0.0	0.0
BARALET	0.0	0.0	0.0
BASSENS	0.0	0.0	0.0
BAZAS	0.0	0.0	0.0
BEGLES	0.0	0.0	0.0
BELIET	0.0	0.0	0.0
BELVES	0.3	0.3	0.0
BERGERAC	12.9	12.9	0.0
BERGE	0.0	0.0	0.0
BERTRIC	2.5	2.5	0.0
BESSANGES	0.4	0.4	0.0
BIARRITZ	0.0	0.0	0.0
BIZANOS	0.2	0.2	0.0
BLANQUEFORT	0.0	0.0	0.0
BOE	1.3	1.3	0.0
BORDEAUX-CENTRE	0.0	0.0	0.0
LE BOUCAU	0.0	0.0	0.0
BOUSCAT-CAUDERAN	0.0	0.0	0.0
BRANTOME	0.2	0.2	0.0
BRAUD	0.0	0.0	0.0
BRUCH	2.1	2.1	0.0
BRUGES	0.0	0.0	0.0
CAMPAGNE	0.2	0.2	0.0
CANCON	1.8	1.8	0.0
CANTEGRIT	203.5	203.5	0.0
CAUDEAU	2.4	2.4	0.0
CAZALIS	0.2	0.2	0.0
CAZAUX	0.0	0.0	0.0

CENON	0.0	0.0	0.0
CISSAC	36.0	36.0	0.0
COARRAZE	0.0	0.0	0.0
COLAYRAC	0.0	0.0	0.0
CASTELJALOUX	1.2	1.2	0.0
CUBNEZAIS	3.2	3.2	0.0
DANTOU	0.0	0.0	0.0
DAX	1.9	1.9	0.0
DOUDRAC	0.5	0.5	0.0
EYGUN-LESCUN	0.0	0.0	0.0
ERRONDENIA	0.0	0.0	0.0
ETABLES	0.0	0.0	0.0
ETAULIERS	10.6	10.6	0.0
EXCIDEUIL	32.6	32.6	0.0
FACTURE	0.0	0.0	0.0
FLOIRAC	0.0	0.0	0.0
FONTPINQUET	0.0	0.0	0.0
GAREIN	0.2	0.2	0.0
GARIES	0.0	0.0	0.0
LA GLACIERE	0.0	0.0	0.0
GREZILLAC	3.0	3.0	0.0
GUICHE	0.1	0.1	0.0
GUPIE	0.0	0.0	0.0
HAUT-DE-GAN	0.0	0.0	0.0
HAGETMAU	21.8	21.8	0.0
HASTIGNAN	50.5	50.5	0.0
L HERBE	0.0	0.0	0.0
HOSTENS	16.2	16.2	0.0
LE HOURAT	0.1	0.1	0.0
HOURTIN	0.4	0.4	0.0
IZON	2.5	2.5	0.0
LICQ-ATHEREY	0.0	0.0	0.0
LABARDE	0.0	0.0	0.0
LABOUHEYRE	32.5	32.5	0.0
LACANAU	16.8	16.8	0.0
LALINDE	0.0	0.0	0.0
LANGON	8.3	8.3	0.0
LANTON	17.0	17.0	0.0
LEGE	0.0	0.0	0.0
LEGUGNON	0.3	0.3	0.0
LESCAR	4.2	4.2	0.0
LESPARRE	0.0	0.0	0.0
LESPARAT	8.0	8.0	0.0
LINXE	0.0	0.0	0.0
LUXEY	55.2	55.2	0.0
DE LUZE	0.0	0.0	0.0

MONT-DE-MARSAN	12.8	12.8	0.0
MIRAMONT-SENSACQ	0.4	0.4	0.0
MANOIRE	21.2	21.2	0.0
MARGAUX	0.0	0.0	0.0
MARMANDE	2.6	2.6	0.0
MARSAC	12.8	12.8	0.0
MARSILLON	33.2	33.2	0.0
MASQUET	0.0	0.0	0.0
MAUZAC	0.0	0.0	0.0
MAYET	0.4	0.4	0.0
LESPARRE MEDOC	16.5	16.5	0.0
MEDOQUINE	0.0	0.0	0.0
MENESPLET	0.2	0.2	0.0
MERIGNAC	0.0	0.0	0.0
MEZIN	0.7	0.7	0.0
MIEGEBAT	0.0	0.0	0.0
MIMIZAN	68.0	68.0	0.0
MOUGUERRE	0.1	0.1	0.0
MOULINOTTE	0.0	0.0	0.0
MOUSSEROLLES	0.0	0.0	0.0
LE MARQUIS	8.0	8.0	0.0
MARTILLAC	0.0	0.0	0.0
MARTILOQUE	0.5	0.5	0.0
MONTBRUN	0.0	0.0	0.0
MONTIGNAC	0.2	0.2	0.0
NAOUTOT	0.0	0.0	0.0
NAVAROSSE	13.8	13.8	0.0
LA NEGRESSE	0.2	0.2	0.0
NERAC	0.8	0.8	0.0
NONTRON	0.3	0.3	0.0
ORTHEZ	1.5	1.5	0.0
PASSAGE-D AGEN	0.1	0.1	0.0
PONT-DU-CASSE	1.5	1.5	0.0
PONT-DE-L ELLE	0.2	0.2	0.0
LE PIAN-MEDOC	0.0	0.0	0.0
PAILLERES	0.0	0.0	0.0
PARENTIS	14.2	14.2	0.0
PATRAS	0.0	0.0	0.0
PAU-EST	0.0	0.0	0.0
PAU-NORD	0.3	0.3	0.0
PAUILLAC (REGIE DU MEDOC)	0.4	0.4	0.0
PERQUIE	14.0	14.0	0.0
PESSAC	0.0	0.0	0.0
PIOVIT	0.0	0.0	0.0
PODENSAC	0.0	0.0	0.0
POMEROL	0.0	0.0	0.0

POMPIGNAC	0.0	0.0	0.0
PONTAC	0.0	0.0	0.0
PULUTENIA	0.0	0.0	0.0
PUYOO	0.0	0.0	0.0
RION-DES-LANDES	46.3	46.3	0.0
LA REOLE	0.4	0.4	0.0
RESOLUT	0.3	0.3	0.0
ROJA	3.5	3.5	0.0
ROUYE	2.0	2.0	0.0
ROQUEFORT	1.8	1.8	0.0
SADIRAC	0.0	0.0	0.0
SANILHAC	0.0	0.0	0.0
SARLAT	0.0	0.0	0.0
SAUCATS	12.1	12.1	0.0
LA SAUVETAT	1.6	1.6	0.0
SECARY	0.0	0.0	0.0
SOULAC	0.0	0.0	0.0
SOUSTONS	12.7	12.7	0.0
ST-CRICQ	0.0	0.0	0.0
ST-ANDRE-DE-CUBZAC	0.0	0.0	0.0
SAINTE-EULALIE	0.2	0.2	0.0
STE-FOY-LA-GRANDE	0.4	0.4	0.0
ST-JEAN-D ILLAC	29.0	29.0	0.0
ST-LEON-SUR-L ISLE	4.2	4.2	0.0
STE-LIVRADE	1.2	1.2	0.0
ST-JEAN-DE-LUZ	0.0	0.0	0.0
ST-MAYME	0.1	0.1	0.0
ST-PEY	0.0	0.0	0.0
ST-SEVER	0.5	0.5	0.0
ST-VINCENT-DE-TYROSSE	0.0	0.0	0.0
ST JEAN LE VIEUX	0.0	0.0	0.0
ST-VIVIEN	0.0	0.0	0.0
TALENCE	0.2	0.2	0.0
LE TEMPLE	0.0	0.0	0.0
THIVIERS	13.7	13.7	0.0
TUILIERES	10.5	10.5	0.0
UNET	1.7	1.7	0.0
URCURAY	0.2	0.2	0.0
VILLENEUVE-DE-BLAYE	0.0	0.0	0.0
VILLENEUVE-SUR-LOT	5.6	5.6	0.0
VERDERY	0.0	0.0	0.0
VERDON	0.0	0.0	0.0